

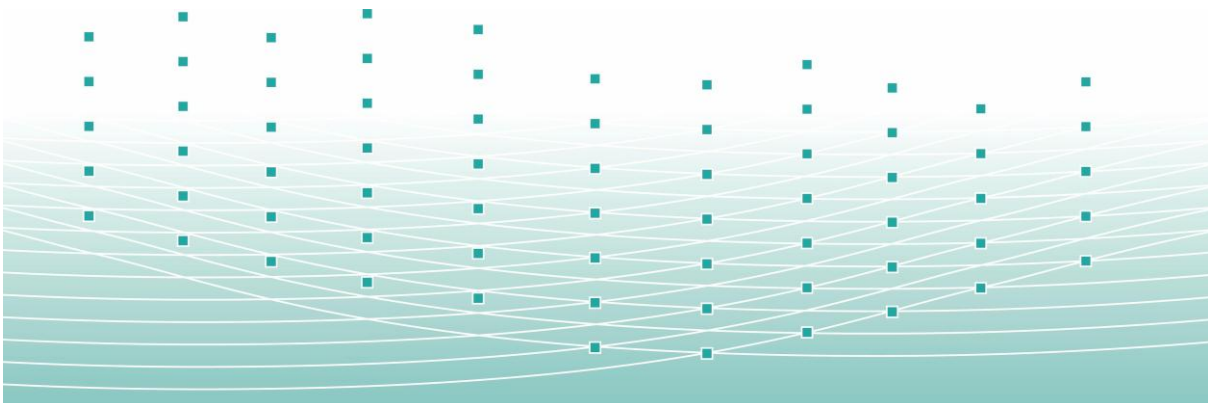


Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

**Office fédéral de la communication OFCOM**

# Rapport annuel 2013



## Table des matières

<b>Editorial</b> .....	<b>5</b>
<b>1 L'année 2013 en revue</b> .....	<b>6</b>
1.1 Chronologie des décisions importantes prises par le Conseil fédéral, l'OFCOM, le DETEC et la ComCom.....	6
<b>2 Médias et poste</b> .....	<b>9</b>
2.1 Médias .....	9
2.1.1 Programmes de radio et de télévision privés .....	9
2.1.2 SSR/Online .....	10
2.1.3 Recherche dans le domaine des médias .....	10
2.1.4 Numérisation de la radiodiffusion .....	10
2.2 Droit .....	11
2.2.1 Législation.....	11
2.2.2 Surveillance.....	11
2.3 Surveillance et encaissement de la redevance de radio et télévision .....	12
2.3.1 Recours contre des décisions de Billag .....	12
2.3.2 Infractions à l'obligation d'annoncer.....	12
2.4 Surveillance financière et statistique .....	13
2.5 Poste.....	13
2.5.1 Surveillance.....	13
2.5.2 Aide à la presse .....	13
<b>3 Services de télécommunication</b> .....	<b>15</b>
3.1 Marché des services de télécommunication .....	15
3.2 Accès au marché .....	17
3.3 Service universel.....	18
3.4 Concessions de téléphonie mobile .....	18
3.5 Protection des consommateurs et surveillance.....	19
3.6 Domaines internet .ch et .swiss .....	19
3.6.1 Domaine .ch.....	19
3.6.2 Domaine .swiss .....	19
<b>4 Société de l'information en Suisse</b> .....	<b>20</b>
4.1 Priorités dans le domaine de la société de l'information .....	20
4.2 Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information (GIG).....	20
<b>5 Installations et gestion internationale des fréquences</b> .....	<b>22</b>
5.1 Installations de télécommunication.....	22
5.1.1 Observation du marché .....	22
5.1.2 Adaptation de la législation.....	22
5.1.3 Norme pour réémetteurs DAB/DAB+ .....	22
5.1.4 Notifications.....	23
5.2 Compatibilité électromagnétique (CEM) .....	23
5.2.1 Adaptation de la législation.....	24
5.2.2 Compatibilité électromagnétique de l'environnement (CEME) .....	24
5.3 Gestion des fréquences .....	24
5.3.1 Au niveau international.....	24
5.3.2 Au niveau national.....	25
5.4 Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention.....	26
5.4.1 Collaboration internationale.....	27

5.4.2	Mesures de prévention.....	27
5.5	Surveillance de l'utilisation des fréquences et mesures de prévention.....	28
5.5.1	Contrôle des concessions .....	28
5.5.2	Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences.....	28
5.5.3	Mesures de prévention (p. ex. information) .....	28
<b>6</b>	<b>Gestion nationale des fréquences et concessions.....</b>	<b>29</b>
6.1	Assignation des fréquences .....	29
6.1.1	Radiodiffusion .....	29
6.1.2	Téléphonie mobile.....	29
6.1.3	Radiocommunication à faisceaux hertziens.....	30
6.2	Radio Monitoring .....	30
6.2.1	Centrale d'annonce des perturbations de radiocommunication.....	30
6.2.2	Annonces de perturbations traitées par Radio Monitoring .....	31
6.3	Concessions de radiocommunication .....	31
6.3.1	www.eofcom.admin.ch.; guichet virtuel.....	32
6.4	Examens de radiocommunication.....	32
<b>7</b>	<b>Relations internationales.....</b>	<b>33</b>
7.1	Union internationale des télécommunications (UIT).....	33
7.2	Union européenne (UE) .....	33
7.3	TV5 Monde .....	33
7.4	Société de l'information .....	34
7.5	Conseil de l'Europe .....	34
7.6	Organisations satellitaires .....	34
7.7	Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) .....	35
7.8	Union postale universelle UPU.....	35
7.9	UNESCO.....	35
<b>8</b>	<b>Ressources et organisation .....</b>	<b>36</b>
8.1	Finances .....	36
8.1.1	Comptes de résultats .....	36
8.1.2	Comptes des investissements.....	37
8.1.3	Compte d'exploitation (comptabilité analytique).....	37
8.1.4	Financements spéciaux pour la radio et la télévision.....	38
8.1.5	Evolution financière au cours de la période 2011-2013 (selon nouveau modèle comptable de la Confédération, NMC) .....	39
8.2	Collaboratrices et collaborateurs .....	43
8.2.1	Personnel.....	43
8.2.2	Répartition linguistique .....	43
8.2.3	Âge moyen.....	43
8.2.4	Apprentissage .....	43
8.3	Egalité.....	43
8.4	Direction.....	43
8.5	Organigramme .....	44
8.6	Cadres .....	45
8.7	Sites.....	46
8.8	Contact.....	47

## Table des illustrations

Figure 1: Procédures pénales administratives LRTV.....	13
Figure 2: Parc des abonnés / Estimations pour 2013.....	16
Figure 3: Indice de prix des services de télécommunication et indice des prix à la consommation des services de télécommunication.....	16
Figure 4: Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication.....	23
Figure 5: Taux des non-conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées.....	26
Figure 6: Procédures administratives en matière d'installations.....	26
Figure 7: Résultats des contrôles de concessions.....	28
Figure 8: Nombre de concessions de radiocommunication.....	31
Figure 9: Nombre d'examens de radiocommunication.....	32
Figure 10: Sites.....	46

## Table des tableaux

Tableau 1: L'année 2013 en revue.....	8
Tableau 2: Nombre de fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer.....	17
Tableau 3: Statistique des postes téléphoniques publics.....	18
Tableau 4: Annonces de perturbations.....	31
Tableau 5: Evolution financière au cours de la période 2011-2013.....	41
Tableau 6: Financements spéciaux radio et télévision.....	42
Tableau 7: Organigramme.....	44
Tableau 8: Cadres.....	45

Que de pages tournées, que de pages écrites dans l'histoire de l'OFCOM en cette année 2013. En prenant les rênes de l'office en janvier 2014, j'ai pu apprécier tout le travail accompli avec compétence et engagement par les collaboratrices et collaborateurs de l'OFCOM qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour relever les défis de tous ordres auxquels ils ont dû faire face.

Bon nombre des dossiers traités portaient sur des questions liées à l'internet, que ce soit du point de vue technologique, stratégique ou encore réglementaire. Ainsi l'office a franchi les premières étapes vers l'adaptation des bases légales régissant les domaines ".ch" ou les nouveaux domaines ".swiss". Il a aussi dressé un aperçu des projets en cours dans l'administration fédérale pour la mise en œuvre de la Stratégie pour une société de l'information. Ayant la responsabilité de la gouvernance de l'internet dans le cadre de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (NCS), il a également coordonné les activités internationales avec d'autres offices concernés. Enfin, l'OFCOM a préparé le dossier qui a permis au Conseil fédéral de redéfinir l'offre journalistique de la SSR sur l'internet.

Dans le domaine des fréquences, parallèlement à la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de 2015, l'OFCOM a analysé la migration entre les fréquences analogiques OUC et les fréquences numériques DAB+ pour les radios, et étudié l'augmentation des capacités des faisceaux hertziens.

L'année 2013 a été malheureusement marquée par la perte de deux de nos collègues. Au mois de juin, Peter Pauli, vice-directeur et chef de la division Gestion des fréquences a été victime d'un accident qui lui a coûté la vie. Reconnu au niveau national et international comme expert dans son domaine, il était apprécié pour sa compétence, sa droiture, sa gentillesse, son sens de la justice et son engagement pour l'office.

Au mois de novembre, c'est un problème de santé qui a subitement emporté Hassane Makki. Il était une figure marquante dans les organismes internationaux où il représentait et défendait les intérêts de la Suisse mais également à l'OFCOM où il se distinguait par son enthousiasme, sa générosité et sa chaleur humaine.

Trois membres de la direction de l'office ont choisi d'aller poursuivre leur carrière en dehors de l'OFCOM. Martin Dumermuth, directeur depuis 8 ans, a été nommé à la tête de l'Office fédéral de la justice, une fonction qu'il occupe depuis novembre 2013. Le chef de la communication Roberto Rivola est parti pour les Grisons pour mettre ses compétences au service de l'Office du tourisme de St-Moritz. Caroline Sauser a repris son poste en juin. Pour ma part, je quittais la tête de la division Services de télécommunication pour rejoindre l'Union internationale des télécommunications comme directeur adjoint au Bureau de développement des télécommunications. René Dönni et Annalise Eggmann ont pu ainsi se lancer dans une aventure inédite en assumant ensemble ma succession. Engagé dans un processus d'analyse de ses structures pour faire face aux défis posés par la convergence entre les télécommunications et les médias électroniques, l'OFCOM a franchi un premier pas en restructurant les deux divisions Gestion des fréquences (FM) et Surveillance et concessions de radiocommunication (AF). La nouvelle division Installations et gestion internationale des fréquences (AFI) a été placée sous la direction de Philippe Horisberger alors que Silvio Rubli devenait chef de la nouvelle division Gestion nationale des fréquences et concessions (FNK).

Alors que Frédéric Riehl, chef du service des Relations internationales, se voyait octroyer le 18 décembre 2013 le titre d'ambassadeur par le Conseil fédéral, je préparais mon retour à l'OFCOM, cette fois-ci dans la fonction de directeur de l'office. En attendant, Nancy Wayland Bigler a assuré avec compétence l'intérim, qu'elle en soit remerciée ici.

Notre équipe de direction se distingue aujourd'hui par son interdisciplinarité et sa diversité, y compris linguistique: 6 hommes et 4 femmes qui représentent des domaines aussi divers que la finance, l'économie, le droit, l'ingénierie et la communication. En travaillant ensemble, en mettant en commun nos expériences et nos connaissances, nous sommes convaincus de pouvoir mener notre barque sur une mer changeante, mouvante, parfois agitée, toujours exigeante.

Philipp Metzger, directeur

# 1 L'ANNÉE 2013 EN REVUE

## 1.1 Chronologie des décisions importantes prises par le Conseil fédéral, l'OFCOM, le DETEC et la ComCom

20.12.2013	En Suisse, une petite moitié de la population est satisfaite des programmes des télévisions régionales. Les programmes TV de la SSR et des radios locales sont appréciés par 60% des personnes interrogées. Champions toutes catégories, les programmes de radio de la SSR plaisent à 75% des sondés. Tels sont les résultats d'une étude menée sur mandat de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) au printemps 2013, sur la base de 3600 interviews.
19.12.2013	La Commission fédérale de la communication (ComCom) baisse avec effet rétroactif le prix du dégroupage pour les années 2012 et 2013 en le fixant à 15,50 francs pour 2012 et à 15,20 francs pour 2013. Par ailleurs, la co-utilisation des centrales de Swisscom et des canalisations de câbles deviendra aussi plus avantageuse pour les autres opérateurs. Par contre, les prix d'interconnexion restent largement inchangés.
06.12.2013	Les journaux locaux et régionaux ayant droit à un rabais d'acheminement obtiennent de la Poste suisse une réduction de 22 centimes par exemplaire pour l'année 2014. Les titres de la presse associative et des fondations reçoivent un rabais de 14 centimes. Le Conseil fédéral a approuvé ces deux montants dans le cadre de l'aide indirecte à la presse, à laquelle la Confédération alloue 50 millions de francs par an.
20.10.2013	L'octroi d'une concession à Radio Argovia ne menace pas la diversité de l'offre et des opinions en Argovie: telle est la conclusion du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à l'issue d'un examen approfondi de la situation. Le DETEC attribue donc la concession pour une radio locale en Argovie à Radio Argovia AG, confirmant ainsi une décision prise en 2008 en faveur de cette station.
09.10.2013	Les réseaux sociaux, comme Twitter, les blogs ou Facebook, posent de nouveaux défis dans le domaine du droit, mais il n'est pas utile de créer une loi spéciale pour y répondre. Telle est la conclusion d'un rapport du Conseil fédéral sur l'état de la législation en matière de réseaux sociaux en réponse au postulat Amherd transmis par le Conseil national. La question de savoir si de nouvelles prescriptions sont toutefois nécessaires dans divers domaines doit faire l'objet d'un examen plus détaillé. C'est le cas notamment de la responsabilité civile des exploitants de plateformes et des fournisseurs ainsi que de leurs obligations selon le droit des télécommunications.
24.09.2013	Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le transfert économique de la concession de Music First Network AG, dont 50% des actions sont désormais aux mains de Daniel Hartmann. Cette société exploite la station pour jeunes Radio 105.
13.09.2013	Lors de sa séance le Conseil fédéral a nommé le nouveau directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en la personne de Philipp Metzger. L'actuel directeur suppléant du Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT) prendra ses nouvelles fonctions le 1 <sup>er</sup> janvier 2014. Il succédera à Martin Dumermuth, qui quittera l'OFCOM fin octobre. Il incombera notamment à Philipp Metzger d'accompagner et de mettre en œuvre la révision de la loi sur la radio et la télévision ainsi que de développer le droit des télécommunications.
02.09.2013	La conseillère fédérale Doris Leuthard a nommé Silvio Rubli, ingénieur de 60 ans, à la tête de la division "Gestion nationale des fréquences et concessions" de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). L'organisation de l'OFCOM sera également quelque peu modifiée dans le domaine des fréquences.
22.08.2013	Pour la première fois, l'étude sur les radios privées porte sur toutes les radios privées commerciales suisses titulaires d'une concession. Elle présente, pour l'année 2012, un tableau varié de ces radios qui, en 30 années d'existence, se sont bien établies. L'étude a été réalisée par le bureau Publicom sur mandat de l'OFCOM.
11.07.2013	Annalise Eggimann, juriste de 53 ans et René Dönni, économiste de 50 ans, vont se partager le poste de chef de la division Services de télécommunications de l'Office fédéral

	de la communication (OFCOM). Tous deux travaillent aujourd'hui déjà au sein de cette division: Annalise Eggimann à la tête de la section Droit et René Dönni comme chef de la section Economie et statistiques. Le Département de l'énergie, des transports, de l'environnement et de la communication (DETEC) règle ainsi la succession de Philipp Metzger qui avait quitté l'OFCOM fin mars dernier pour rejoindre l'Union internationale des télécommunications (UIT).
25.06.2013	Les petites stations de radio disposeront d'une plateforme pour la diffusion de leurs programmes en mode numérique. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) octroie à Digris SA une concession de radiocommunication pour la mise en service d'îlots DAB+ dans toute la Suisse.
10.06.2013	L'OFCOM a choisi Caroline Sausser comme nouvelle responsable de son service de communication. Porte-parole et responsable web de l'OFCOM depuis 2001, elle connaît parfaitement l'office et assure déjà ad intérim sa nouvelle fonction depuis le mois de mai.
29.05.2013	Le service public dans le domaine de la radio et de la télévision devrait être financé à l'avenir par une redevance fonctionnelle et adaptée. Cette proposition fait partie du message sur la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) que le Conseil fédéral a transmis au Parlement. A certaines exceptions près, tous les ménages et entreprises devraient payer la nouvelle redevance, qui remplacera l'ancienne et sera légèrement moins chère. Le changement de système a été majoritairement salué lors de la consultation. En outre, le projet prévoit davantage de flexibilité et des procédures simplifiées pour l'octroi de concessions aux stations de radio et de télévision privés.
29.05.2013	2014, la SSR proposera au public international italophone une nouvelle offre audiovisuelle sur l'internet. Le Conseil fédéral élargit en conséquence l'accord de prestations qui le lie à la SSR quant à ses activités médiatiques à l'étranger. La Confédération financera la moitié de ces prestations.
23.05.2013	Dans une décision de surveillance, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) arrive à la conclusion que le nouveau système de mesure utilisé par Médiapulse pour réaliser des études d'audience TV répond aux exigences légales de base. Le DETEC salue en outre la mise en œuvre d'un plan de mesures qui permettra d'optimiser ponctuellement le nouveau système selon les besoins de la branche.
13.05.2013	L'obligation de diffuser certains programmes de télévision dans l'offre analogique des réseaux câblés est supprimée progressivement. Comme la grande majorité de la population suisse dispose de la télévision numérique, l'obligation de diffusion ne s'appliquera plus qu'à cette offre dès 2015. L'ordonnance modifiée du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> juin 2013.
01.05.2013	La SSR obtient davantage de possibilités journalistiques sur l'internet. Désormais, elle peut aussi publier des textes qui ne présentent aucun lien avec des émissions de radio ou de télévision. Cette mesure doit renforcer le service public. La modification de la concession approuvée par le Conseil fédéral pose à la SSR des limites claires afin de protéger les autres médias et exige que l'offre sur l'internet soit axée sur les contributions audiovisuelles. La SSR pourra en outre diffuser des événements importants sur la toile et se séparer de World Radio Switzerland.
30.04.2013	La Confédération franchit une nouvelle étape en vue de la gestion du nouveau nom de domaine de premier niveau .swiss. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), la société chargée de gérer les noms de domaine au niveau mondial, a en effet estimé que la candidature suisse répondait aux exigences. La phase de mise en œuvre peut ainsi débuter. Les premiers noms de domaine .swiss pourraient être enregistrés dès l'automne 2014.
17.04.2013	L'évolution technologique impose de revoir la méthode de fixation des prix demandés par Swisscom à ses concurrents pour l'utilisation de ses réseaux. Il est en effet particulièrement délicat de calculer les coûts des raccordements de cuivre dégroupés sur la base des technologies modernes. En conséquence, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) lance une procédure de consultation pour la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST). Les avis peuvent être remis jusqu'au 21 juin 2013.

27.03.2013	Le Conseil fédéral a élu les membres de la Commission fédérale des médias, soit 13 personnalités issues des différents secteurs des médias en Suisse. Il a veillé à garantir une représentation équitable des genres et des régions linguistiques. Présidée par le professeur zurichois Otfried Jarren, qui avait déjà été élu à ce poste par le Conseil fédéral en novembre 2012, la Commission des médias prendra ses fonctions au cours de l'été 2013.
20.03.2013	La Fondation ombudscom continuera à gérer l'organe officiel de conciliation des télécommunications prévu par la loi. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) a conclu avec elle un nouveau contrat valable pour une durée de cinq ans, à savoir du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2018.
11.03.2013	Pour identifier les besoins en fréquences supplémentaires pour la diffusion numérique de programmes radio au format DAB+, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) lance un sondage d'intérêt. Celui-ci s'adresse aux entreprises qui veulent construire et exploiter des réseaux DAB+ en Suisse aux niveaux local, régional ou d'une région linguistique.
06.03.2013	Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) octroie la concession pour la diffusion d'un programme de radio locale en Suisse sud-orientale à Südostschweiz Radio/TV AG, pour sa station Radio Grischa. Suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral rendu en décembre 2009, le DETEC a examiné si l'octroi d'une concession pour la diffusion de Radio Grischa en Suisse sud-orientale menacerait la diversité de l'offre et des opinions. Après une analyse approfondie, il est arrivé à la conclusion que ce n'est pas le cas et confirme sa décision prise en 2008 d'octroyer une concession à Radio Grischa.
27.02.2013	Les noms de domaine internet occupent une place centrale dans notre quotidien numérique. Le Conseil fédéral a adopté une stratégie pour permettre à la Confédération de représenter de manière adéquate les intérêts de la Suisse sur le marché global. Des noms de domaine attrayants devraient toujours être disponibles en suffisance en toute sécurité et gérés de manière transparente.
14.02.2013	Destiné à la population, aux autorités et aux exploitants de réseaux, le nouvel atlas interactif de la large bande montre comment la Suisse est desservie par des réseaux modernes de télécommunication. Réalisé par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en coopération avec les exploitants, il est accessible sur un site internet qui propose également d'autres informations sur les réseaux de données rapides.
12.02.2013	La Suisse romande obtient une deuxième plateforme pour la diffusion numérique de programmes de radio. Le 12 février 2013, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a délivré à Romandie Médias SA l'autorisation technique (concession de radiocommunication) pour l'exploitation d'un réseau d'émetteurs DAB+. La mise en service de la nouvelle plateforme pour 18 programmes de radio est prévue pour la fin de l'été 2013.
23.01.2013	Le Conseil fédéral a supprimé la limitation de diffusion pour les télévisions régionales. Elles pourront donc désormais être transmises en mode numérique par ligne également en dehors de leurs zones de desserte.
23.01.2013	Les journaux locaux et régionaux ayant droit à un rabais sur le transport obtiennent de la Poste suisse une réduction de 22 centimes par exemplaire pour l'année 2013; la presse associative et la presse des fondations obtiennent un rabais de 15 centimes. Le Conseil fédéral a approuvé ces deux montants dans le cadre de l'aide indirecte à la presse, à laquelle la Confédération alloue 50 millions de francs par an.

**Tableau 1: L'année 2013 en revue**



## 2 MÉDIAS ET POSTE

Dans le domaine des médias, l'année dernière a été marquée par cinq dossiers qui ont particulièrement occupé la division.

La décision du Conseil fédéral concernant le site internet de la SSR a été préparée d'entente avec les éditeurs et la SSR. L'article 13 de la concession est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013.

De la fin du premier trimestre à la fin de l'année, plusieurs spécialistes de différentes sections ont planché sur les problèmes de la Fondation Mediapulse lors de l'introduction d'un nouveau système de mesure de l'utilisation TV.

Les bases en vue de la rédaction du rapport sur l'étude de rentabilité de la SSR ont été préparées en plusieurs étapes (séminaires, examens sur place, etc.). Le premier des trois cycles annuels avait pour axe principal l'efficacité des processus de gestion de la SSR.

Le mandat de Billag arrive à échéance fin 2014. Afin d'assurer l'encaissement de la redevance de réception jusqu'à ce que le nouveau système soit opérationnel, des négociations ont été menées avec Billag pour d'une prolongation de contrat limitée.

Enfin, les bases juridiques ont été posées de sorte que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'obligation de diffuser certains programmes TV ne s'applique plus qu'à l'offre de programmes numérique.

La section Poste, entrée en fonction en septembre 2012 avec deux personnes à sa tête qui se partagent le poste de direction, a pu être complétée au cours de l'année. Elle compte aujourd'hui six économistes et juristes qui, hormis les affaires courantes de l'aide à la presse, s'occupent aussi de suivre l'évolution du marché de la poste depuis la libéralisation partielle en 2009. La surveillance du service universel dans le domaine du trafic des paiements pose de nouveaux défis à la division ainsi qu'à l'office, et suppose de nouveaux contacts, notamment avec la FINMA.

Nancy Wayland Bigler, vice-directrice et cheffe de division

### 2.1 Médias

#### 2.1.1 Programmes de radio et de télévision privés

Le DETEC a confirmé les décisions prises en 2008 et attribué à Radio Grischa et à Radio Argovia des concessions de radio locale pour les régions Suisse sud-orientale et Argovie. La procédure d'octroi de ces deux concessions avait dû être réexaminée suite à des recours déposés auprès du Tribunal administratif fédéral par des concurrents écartés. Les nouvelles décisions ont été contestées à leur tour et ne sont pas encore entrées en force. Par ailleurs, le DETEC a approuvé des transferts économiques dans Radio 105 et la chaîne de TV régionale Léman Bleu.

- Décision du DETEC du 06 mars 2013  
<http://www.bakom.admin.ch/dienstleistungen/entscheidatenbank/index.html?lang=fr&entscheid=94&leitsatzsprachen=de%7Cfr%7Cit>
- Décision du DETEC du 22 octobre 2013  
<http://www.bakom.admin.ch/dienstleistungen/entscheidatenbank/index.html?lang=fr&entscheid=101&leitsatzsprachen=de|fr|it>

Deux programmes de télévision sans concession, CHTV et S1, ont commencé à émettre en Suisse alémanique. Au total, 110 programmes de télévision et 43 programmes de radio étaient annoncés auprès de l'OFCOM fin 2013.

- Programmes de radio annoncés  
[http://www.bakom.admin.ch/themen/radio\\_tv/marktuebersicht/gemeldete\\_radioprogramme/index.html?lang=fr](http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/marktuebersicht/gemeldete_radioprogramme/index.html?lang=fr)

- Programmes de TV annoncés  
[http://www.bakom.admin.ch/themen/radio\\_tv/marktuebersicht/gemeldete\\_tvprogramme/index.html?lang=fr](http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/marktuebersicht/gemeldete_tvprogramme/index.html?lang=fr)

## 2.1.2 SSR/Online

Le 1<sup>er</sup> mai 2013, le Conseil fédéral a décidé d'accorder à la SSR davantage de possibilités journalistiques sur l'internet. La SSR peut désormais publier des textes en ligne sans lien direct avec des émissions de radio ou de télévision. En outre, elle est autorisée à diffuser en direct sur l'internet des événements importants se déroulant en Suisse. Dans l'année sous revue, la SSR a pu mettre en place, sous le nom de tvsvizzera.it, une nouvelle offre audiovisuelle en ligne destinée à un public international italophone. Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral a libéré la SSR de son obligation de diffuser le programme de radio anglophone World Radio Switzerland (WRS).

- Ouverture modérée de l'internet pour la SSR  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=48684>
- Nouvelle offre audiovisuelle de la SSR pour les italophones de l'étranger  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=49000>

## 2.1.3 Recherche dans le domaine des médias

Les résultats d'une analyse simultanée des programmes des 33 radios commerciales privées titulaires d'une concession ont été présentés durant l'été, lors d'une rencontre avec la branche. Réalisée sur mandat de l'OFCOM, cette analyse permet pour la première fois d'effectuer des comparaisons directes entre toutes les stations. Elle montre que les radios privées interprètent de manière différente leur mandat en matière de programme. L'actualité politique, surtout traitée sous forme de brèves, pourrait notamment être développée. Souvent, le contexte et les ramifications des événements politiques ne sont pas suffisamment expliqués.

## 2.1.4 Numérisation de la radiodiffusion

### 2.1.4.1 Migration des programmes de radio

Composé de représentants de la SSR et des associations de radios privées VSP, RRR et UNIKOM, le groupe de travail Migration numérique (AG DigiMig) s'est constitué au printemps 2013. Chapeauté par l'OFCOM, il veut mettre en place une solution sectorielle pour aider les stations à migrer de la diffusion analogique sur OUC vers la technologie numérique DAB+. Le groupe de travail transmettra ses recommandations au DETEC courant 2014.

### 2.1.4.2 Numérisation sur le câble

Fin 2013, 85% des ménages regardaient des programmes de télévision numérique. La migration vers le numérique s'est accélérée suite à la modification de l'ordonnance du DETEC sur la radio et la télévision en mai 2013 autorisant les exploitants de réseaux câblés à abandonner par étapes la diffusion analogique obligatoire de certains programmes TV (must carry). La remise gratuite de convertisseurs numériques pour les téléviseurs analogiques a largement participé à ce succès. Le décryptage des programmes TV numériques ainsi que la concurrence entre les câblo-opérateurs et les fournisseurs de contenus TV par l'internet (IP-TV), comme Swisscom ou Sunrise, ont également contribué à cette évolution positive.

### 2.1.4.3 Nouveaux réseaux d'émetteurs numériques pour la radio

La diffusion radiophonique numérique a continué sa progression. Parallèlement à son réseau DAB+ implanté au niveau de la région linguistique, Swissmediacast SA a mis en service fin 2012 une première plateforme régionale dans le triangle Aarau-Zurich-Glaris. En 2013, cette plateforme a été étendue tout d'abord à la région bâloise et à la Suisse centrale, puis à la Suisse orientale et à Berne à la fin de l'année. En outre, l'OFCOM a octroyé des concessions de radiocommunication en vue de l'exploitation de deux autres réseaux DAB+ à Romandie Médias SA – pour la mise en service d'une plateforme en Suisse romande en 2014 – et à Digris pour l'installation d'îlots DAB+ locaux dans toute la Suisse.

## 2.2 Droit

### 2.2.1 Législation

Le Conseil fédéral a transmis le message relatif à la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) au Parlement en mai 2013. Point essentiel de cette révision: le remplacement de l'actuelle redevance radio-TV par un système prévoyant la contribution de l'ensemble des ménages et des entreprises au financement du service public en Suisse. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a terminé l'examen des nouveaux articles. Le Conseil national devrait débattre du projet, notamment du régime des exonérations, durant la session de printemps 2014.

- Révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) – Nouvelle redevance pour la radio et la télévision  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00512/03026/04299/index.html?lang=fr>

Les adaptations de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2013. La limitation de diffusion pour les programmes de télévision régionaux est supprimée. Dorénavant, ces programmes pourront être transmis sur des lignes en mode numérique en dehors de la zone de desserte qui leur a été assignée. A l'ère numérique en effet, une restriction technique de la diffusion à certaines régions nécessite des moyens disproportionnés.

- Les programmes TV régionaux peuvent être diffusés dans toute la Suisse  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=47523>

Modifiée au 1<sup>er</sup> juin 2013, l'ordonnance du DETEC autorise la suppression par étapes de la diffusion analogique des programmes sur les réseaux câblés. Dès 2015, l'obligation de transmettre certains programmes de télévision (programmes must carry) ne concernera plus que la diffusion numérique. Aujourd'hui, une majorité écrasante de la population suisse recourt déjà à l'offre numérique.

- Télévision câblée en mode analogique: libre choix des programmes pour les exploitants  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=48815>

### 2.2.2 Surveillance

En 2013, le nombre de demandes de renseignements dans le domaine de la publicité et du parrainage a continué à baisser (284 contre 313 l'année précédente).

L'OFCOM a lancé une procédure de surveillance suite à un placement de produits dans une émission de casting qui était trop voyant et dépassait les limites admises. Le caractère publicitaire

et la déclaration insuffisante de placements de produits ont aussi fait l'objet d'une condamnation dans le cadre d'autres procédures. En outre, l'OFCOM est intervenu pour cause de non-respect par une radio locale complémentaire du mandat défini dans la concession ainsi que dans un cas de publicité pour un produit nuisible à la santé.

Par ailleurs, l'OFCOM s'est penché sur le nouveau système de mesure des taux d'audience des programmes de télévision introduit par la fondation Mediapulse, qui a entraîné une certaine confusion dans la branche. Dans une décision, le DETEC a conclu que la méthode satisfait aux exigences de la loi sur la radio et la télévision; il a néanmoins exigé que Mediapulse présente un plan de mesures afin d'améliorer le système. Un tiers a recouru contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. La procédure est encore pendante.

Deux procédures complexes ont été closes en première instance. Dans les deux cas, le litige portait sur le montant du dédommagement à consentir pour la transmission de programmes à accès garanti sur les réseaux numériques terrestres hertziens. Le Tribunal administratif fédéral ne s'est toutefois pas encore prononcé sur le dédommagement orienté sur les coûts fixé par l'OFCOM.

## 2.3 Surveillance et encaissement de la redevance de radio et télévision

La révision annuelle des comptes de Billag SA n'a donné lieu à aucune contestation. La perception et la répartition des redevances encaissées ont été effectuées correctement. Un organe d'échange informatique sera chargé d'examiner comment combler les lacunes constatées dans l'infrastructure TI.

L'OFCOM a reçu moins de demandes de citoyens concernant la redevance de réception des programmes radio-TV. En 2013, on a dénombré 309 demandes écrites contre 500 en 2012.

### 2.3.1 Recours contre des décisions de Billag

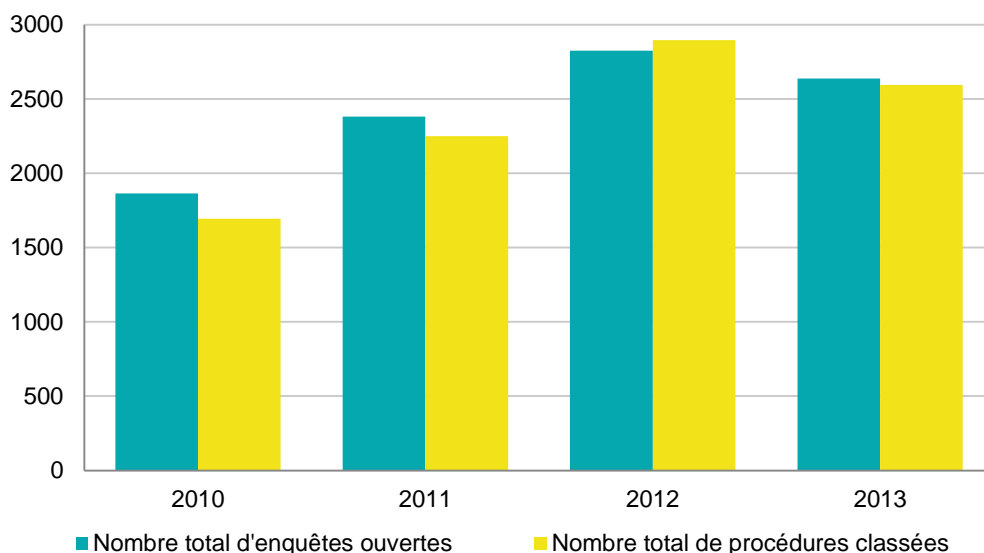
En 2013, l'OFCOM a enregistré en moyenne 47 recours par mois contre des décisions de Billag, un nombre relativement stable en comparaison avec l'année précédente. Parmi les 176 recours encore pendants fin 2013, 20% sont des procédures de poursuite. La majorité des recours (80%) concernent toutefois des questions juridiques sur les annonces, les cessations ou les exonérations. En 2013, l'OFCOM a examiné 605 procédures de recours; 5% ont été admises.

Le Tribunal administratif fédéral a en outre examiné dix décisions sur recours rendues par l'OFCOM dans ce domaine. Elles ont toutes été confirmées. Trois décisions du Tribunal administratif fédéral ont été déferées au Tribunal fédéral. Aucun recours n'a été admis.

### 2.3.2 Infractions à l'obligation d'annoncer

Dans l'année sous revue, nous avons ouvert 2639 enquêtes suite à un soupçon d'infraction à l'obligation d'annoncer un récepteur. 2596 procédures administratives ont été menées à terme, 301 procédures de moins qu'en 2012. Billag nous a adressé 1456 dénonciations en 2013, soit 887 de plus que l'année précédente. En effet, Billag doit effectuer de plus en plus de dénonciations sur la base d'indices clairs montrant que des programmes sont captés sans annonce préalable des récepteurs.

La grande majorité des procédures, soit 2124, ont été classées dans le cadre d'une procédure simplifiée, moins contraignante pour les personnes concernées. Par rapport à l'année précédente, ce chiffre est moins élevé (- 374). En outre, 205 procédures pénales – 38 de plus qu'en 2012 – ont été prononcées dans le cadre d'une procédure ordinaire. Nous avons aussi procédé à quatre perquisitions de domicile.



**Figure 1: Procédures pénales administratives LRTV**

## 2.4 Surveillance financière et statistique

Dans le cadre de la surveillance financière exercée par la Confédération sur la SSR, l'OFCOM a examiné, sur mandat du DETEC, les comptes annuels, le budget et la planification financière de la SSR. Il a également procédé à la vérification du décompte annuel d'encaissement de la redevance de réception. Parallèlement, un effort particulier a été mis sur le contrôle des demandes de financement des coûts liés à l'introduction des nouvelles technologies (DAB+).

Concernant les diffuseurs privés, l'OFCOM a effectué cinq révisions sur place. Différentes exigences ont été formulées, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la documentation requise légalement. Aucune procédure de surveillance n'a toutefois été ouverte par l'OFCOM à la suite de ces révisions.

Trois collaboratrices et collaborateurs de la section Finances et statistiques ont été agréés en tant qu'experts-réviseurs par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

## 2.5 Poste

### 2.5.1 Surveillance

L'OFCOM a repris un certain nombre d'activités dans le domaine postal en automne 2012. La nouvelle section Poste s'est trouvée au complet en septembre 2013 avec l'engagement de deux économistes et de deux juristes. Hormis l'aide à la presse, sa tâche principale, la section s'est employée à élaborer un concept de surveillance du service universel dans le domaine du trafic de paiements. Des travaux sont également en cours en vue de concrétiser les mandats légaux exigeant la réalisation d'une évaluation du marché et de la loi. Par ailleurs, la section a examiné les tarifs d'acheminement des journaux pratiqués par la Poste.

### 2.5.2 Aide à la presse

En août 2013, tous les éditeurs de la presse régionale et locale ainsi que de la presse associative et des fondations ayant reçu une aide en 2013 ont été priés d'adresser une déclaration spontanée à l'OFCOM pour confirmer qu'ils remplissaient toujours les critères fixés. L'OFCOM a examiné les déclarations et indiqué aux médias correspondants s'ils avaient encore droit au rabais d'acheminement. Dans la catégorie de la presse locale et régionale, le nombre de publications

soutenues en 2014 est semblable à l'année précédente (142). 1124 titres de la presse associative et des fondations bénéficient d'un rabais, soit 42 titres de plus qu'une année auparavant. Cette augmentation s'explique par les nouvelles demandes adressées après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, que l'OFCOM a le plus souvent évaluées positivement. La liste des médias soutenus est publiée sur le site internet de l'OFCOM.

- Aide à la presse  
<http://www.bakom.admin.ch/themen/04073/04075/index.html?lang=fr>

Conformément aux décisions de l'OFCOM, la Poste a fixé le montant du rabais octroyé en 2014 à la presse régionale et locale et à la presse associative et des fondations. La Confédération soutient ces prestations à hauteur de 50 millions de francs par année. Le Conseil fédéral a approuvé les rabais le 6 décembre 2013.

- Transport des journaux: le Conseil fédéral fixe le montant des rabais pour 2014  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=51258>

## 3 SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Durant l'année 2013, la division Services de télécommunication a connu plusieurs changements au niveau du personnel.

Le 1<sup>er</sup> août, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a nommé Annalise Eggimann et René Dönni Kuoni vice-directrice et vice-directeur, et leur a confié la responsabilité de diriger conjointement la division.

S'agissant des procédures d'accès que l'OFCOM prépare pour la Commission fédérale de la communication (ComCom), le nombre de demandes relatives à des décisions du régulateur a reculé. Par ailleurs, la question de l'interconnexion IP (interconnexion de réseaux) a été abordée pour la première fois. Sur la base d'un recours déposé contre une décision incidente de la ComCom, il a été possible d'obtenir à titre préventif devant le Tribunal administratif fédéral que l'échange de données IP (peering) entre deux parties contractantes reste garanti jusqu'à ce qu'une décision soit rendue. Il convient dorénavant d'examiner, dans le cadre de la procédure, s'il y a position dominante sur le marché et s'il faut réglementer l'accès.

L'internet et l'utilisation de ressources d'adressage liées à la Suisse, notamment les domaines ".ch" ou les nouveaux domaines ".swiss", ont beaucoup occupé l'OFCOM en 2013. Il s'agissait en premier lieu de créer un cadre juridique national orienté vers l'avenir pour ces noms de domaines. En 2014, les propositions de l'administration fédérale en la matière seront soumises aux milieux intéressés pour avis, dans le cadre d'une consultation publique. Les travaux effectués dans ce domaine continueront à nous tenir en haleine ces prochaines années.

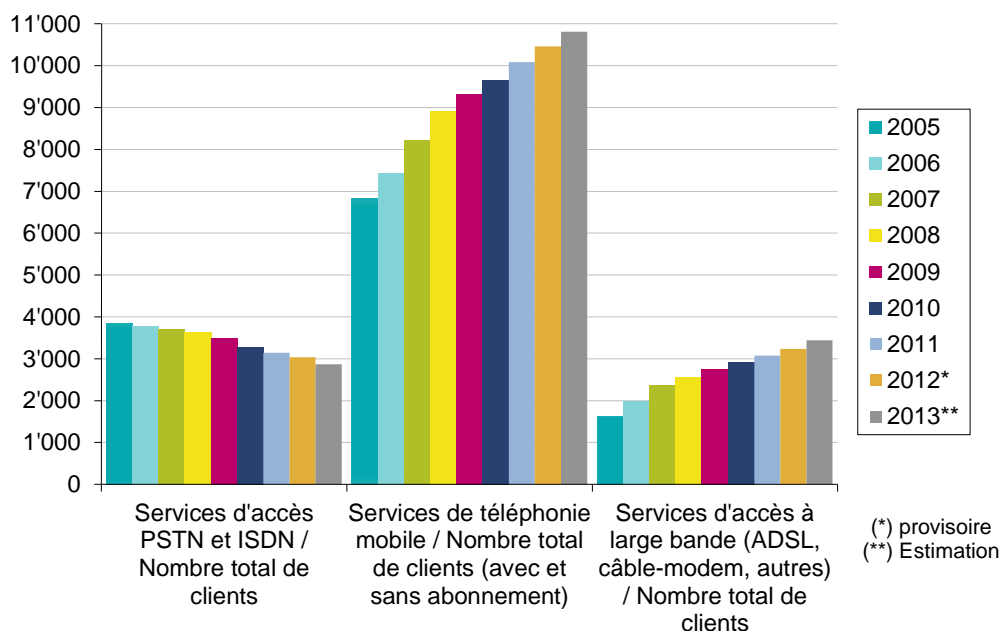
Annalise Eggimann, vice-directrice et René Dönni Kuoni, vice-directeur; co-chefs

### 3.1 Marché des services de télécommunication

Le recul du nombre de raccordements téléphoniques traditionnels s'est confirmé en 2013, comme le montre la diminution du nombre de clients aux services d'accès au réseau fixe PSTN et ISDN. Fait nouveau qui mérite d'être suivi avec attention, l'indice des prix des produits les meilleur marché pour un usager moyen de la téléphonie fixe a très légèrement augmenté dans le courant de l'année dernière (+ 1,2%). Il s'agira donc de voir si, à l'avenir, cette tendance se confirmera ou non.

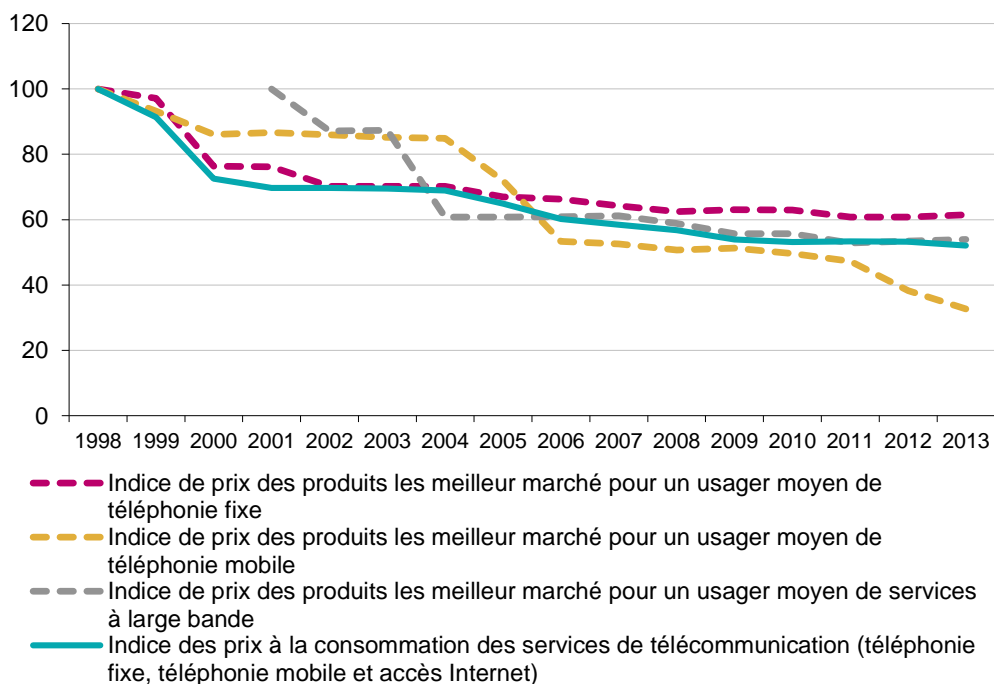
Le nombre des abonnements de téléphonie mobile et des cartes prépayées a continué de croître pour atteindre près de 10,8 millions fin 2013. Ce chiffre inclut les services mobiles à large bande. En 2013, les tarifs des services offerts sur les réseaux mobiles suisses ont baissé de manière significative (- 14,6% pour un usager moyen qui choisit le produit le plus avantageux).

L'évolution dans le domaine des raccordements à large bande a également été positive. Nous estimons que fin 2013, le nombre de raccordements dépassait 3,4 millions. L'indice établi pour suivre le coût de la consommation des services à large bande affiche une très légère augmentation (+ 1,0%). Relevons toutefois que cette hausse n'est pas préoccupante, puisqu'elle s'explique par l'augmentation du prix de certains produits dont le débit a été augmenté.



**Figure 2: Parc des abonnés / Estimations pour 2013** © OFCOM

L'indice général des prix calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour les services de télécommunication se situait à 52,1 points fin 2013 (année de base = 1998). De manière générale, les prix des services de télécommunication ont donc chuté d'environ 48% depuis la libéralisation du marché en 1998.



**Figure 3: Indice de prix des services de télécommunication et indice des prix à la consommation des services de télécommunication**  
(téléphonie fixe, téléphonie mobile et accès à internet) / © OFCOM / OFS



## 3.2 Accès au marché

Le nombre de fournisseurs de services de télécommunication a légèrement augmenté, comme l'année précédente. Selon la catégorie de service, on compte entre dix et vingt nouveaux enregistrements, et entre une et dix radiations.

No.	Catégorie de service	2010	2011	2012	2013
1.a	Service téléphonique par raccordements fixes	167	181	180	189
1.b	Service téléphonique nomade via l'internet	146	125	129	141
1.c	Service téléphonique mobile par réseau terrestre	51	60	63	63
1.d	Service téléphonique mobile par satellite	9	11	11	14
1.e	Service téléphonique au moyen d'un numéro d'accès (two-step dialing)	35	39	46	48
2	Diffusion de programmes radio/TV	145	149	151	153
3	Accès à l'internet	243	257	266	277
4.a	Capacité de transmissions débit binaire constant	139	149	147	159
4.b	Capacité de transmissions débit binaire variable	211	216	216	222
5.a	Services SMS/MMS	86	96	98	94
5.b	Hébergement de numéros attribués individuellement et/ou numéros courts	35	41	45	49
5.c	Autres services	118	118	138	145

**Tableau 2: Nombre de fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer**

La ComCom n'a reçu qu'une seule nouvelle demande d'accès, qui exigeait pour la première fois une décision concernant un accord de collaboration (interconnexion IP). Les deux parties proposent des services sur l'internet, mais le trafic entre leurs réseaux est asymétrique en raison de leur clientèle et de la nature de leurs offres. Jusqu'ici, les coûts de l'échange de données entre les exploitants n'étaient pas facturés (Zero Settlement Agreement). Or, vu l'asymétrie du flux, l'une des parties souhaite dorénavant obtenir un dédommagement pour la transmission de données à ses clients. Conformément à la demande formulée par la partie requérante, la ComCom a contraint la partie adverse, à titre préventif et sous forme de décision incidente, à garantir gratuitement l'échange de données (peering) et l'interconnexion entre les deux réseaux jusqu'à ce qu'une décision tombe. Dans le cadre d'un recours, le Tribunal administratif fédéral a confirmé cette décision. Lors d'une prochaine étape de la procédure, il s'agira d'examiner si la partie adverse occupe une position dominante sur le marché; si tel est le cas, la ComCom pourra alors régler l'accès.

Après les arrêts du Tribunal administratif fédéral sur les recours relatifs à l'accès aux lignes louées, la préparation des procédures d'accès s'est poursuivie. Les parties sont parvenues à un accord, de sorte que les trois procédures encore en suspens dans ce domaine ont pu être liquidées. La ComCom a conclu une autre procédure en cours sur la fixation de certains prix des années 2012 et 2013 par une décision matérielle. Il s'agissait d'interconnexion, de colocalisation (co-utilisation de l'infrastructure et des ressources du répartiteur principal), de facturation des raccordements d'utilisateurs, ainsi que de l'accès aux canalisations de câbles et au raccordement d'utilisateur totalement dégroupé. Les diverses modifications du calcul des coûts du fournisseur dominant apportées par le législateur ont le plus souvent entraîné une baisse des prix.

Dans le cadre d'une procédure sur l'interconnexion et le raccordement d'utilisateurs, le Tribunal administratif fédéral a largement approuvé le recours contre la décision prise par la ComCom en 2010 à propos de la fixation des prix des années 2009 et 2010. Il a renvoyé l'affaire à l'instance précédente pour une réévaluation des prix. Le modèle de facturation des services d'accès dans le

domaine des numéros 058 était notamment contesté. La ComCom a fixé de nouveaux prix conformément aux considérations du tribunal, une décision qui est entrée en force. Dans la procédure analogue sur les prix 2011, qui était en suspens devant le Tribunal administratif fédéral, la ComCom a édicté une nouvelle décision. La procédure de recours a pu être classée comme étant sans objet.

### 3.3 Service universel

Le service universel actuel restera en vigueur jusqu'à fin 2017. Il garantit des services minimaux de télécommunication à toute la population suisse. En matière de connexion à l'internet, chaque citoyen a droit depuis mars 2012 à une bande passante de 1000kbps en download et de 100kbps en upload. Si le concessionnaire du service universel, en l'occurrence Swisscom, n'est pas en mesure de garantir de tels débits binaires par la technologie xDSL, il peut proposer une offre alternative, par exemple une connexion par satellite. Dans l'année sous revue, 1520 citoyens (1582 en 2012, 1653 en 2011) disposaient d'une telle offre alternative.

Les réclamations de consommateurs adressées à l'OFCOM concernant le service universel – et plus particulièrement la connexion à l'internet – sont en constant recul.

Quant au nombre de postes téléphoniques publics (cabines de téléphones Swisscom) supprimés, il est en diminution. En 2013, la ComCom a autorisé la mise hors service de 112 postes seulement (544 en 2012, 379 en 2011).

<b>Statistique des postes téléphoniques publics</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Postes téléphoniques publics relevant du service universel	4813	4437	4058	3514	3307
Communes sans poste téléphonique public relevant du service universel	237	332	517	797	791

**Tableau 3: Statistique des postes téléphoniques publics**

Le rapport annuel sur la qualité des prestations relevant du service universel confirme à nouveau que Swisscom a atteint largement tous les objectifs fixés dans la concession.

### 3.4 Concessions de téléphonie mobile

Les concessions de téléphonie mobile octroyées lors de la dernière adjudication au plus offrant des fréquences de téléphonie mobile sont entrées en vigueur en juillet 2012. S'agissant de la migration des fréquences dans les bandes des 900, 1800 et 2100 MHz, les concessionnaires ont dû présenter à l'OFCOM une proposition commune pour le passage de l'actuelle à la nouvelle attribution de fréquences. Les propositions soumises ont été examinées par l'OFCOM pour le compte de la ComCom, laquelle, début 2013, a fixé concrètement la suite du processus par voie de décision. La migration des fréquences aura lieu en été 2014 pour les bandes des 900 et 1800 MHz, et en été 2016 pour la bande des 2100 MHz.

En vertu du postulat du conseiller national Ruedi Noser (12.3580), le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur les possibilités de développement du secteur de la téléphonie mobile. Il doit en particulier étudier si le cadre juridique actuel, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, permettra de construire en temps voulu des infrastructures modernes de téléphonie mobile en Suisse. L'élaboration du rapport a été confiée à un groupe de travail mené par l'OFCOM et composé de représentants de divers offices fédéraux (ARE, OFEV, OFSP, OFT).

## 3.5 Protection des consommateurs et surveillance

Le nombre de plaintes de consommateurs en matière de télécommunications a légèrement augmenté en 2013 (1639 plaintes enregistrées contre 1457 en 2012). Les plaintes ont été adressées en majorité par courriel ou par téléphone. A nouveau, les réclamations concernaient dans une large mesure le démarchage téléphonique non souhaité (malgré l'étoile dans l'annuaire), la présélection non sollicitée, la publicité de masse illicite (spamming) et les problèmes de facturation par l'opérateur.

Dans le domaine de la surveillance des ressources d'adressage, notamment des numéros de services à valeur ajoutée (numéros 090x), l'OFCOM a pris des mesures de surveillance dans près de 380 affaires (également 380 en 2012). Le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un échange de courrier avant l'ouverture d'une procédure formelle s'est monté à presque 210, alors que 170 procédures de révocation ont été introduites. Les principales infractions constatées relevaient du non-paiement des émoluments annuels et du non-respect des dispositions relatives à l'indication des prix.

## 3.6 Domaines internet .ch et .swiss

### 3.6.1 Domaine .ch

L'OFCOM a lancé un projet de réexamen du cadre réglementaire concernant la gestion des noms de domaine internet .ch. Au centre de ces réflexions figure une séparation plus cohérente entre les activités techniques relevant de la compétence des autorités d'une part (fonction de registre) et les travaux administratifs de relations avec les utilisateurs finaux d'autre part (fonction de registraire). Actuellement, le mandat qui court jusqu'à fin mars 2015 permet à la Fondation SWITCH d'exercer les deux fonctions. Dans le contexte de cette séparation des tâches, l'OFCOM va accompagner étroitement le processus de transition, afin notamment de garantir un transfert transparent et équitable des clients actuels de SWITCH vers les registraires actifs sur le marché.

### 3.6.2 Domaine .swiss

Après évaluation, l'ICANN a confirmé que la candidature déposée par la Confédération est conforme aux exigences. L'OFCOM a donc entrepris d'élaborer une politique d'enregistrement avec le soutien d'experts d'autres offices et d'organisations externes à l'administration. Il s'agira ensuite de définir les critères pour l'enregistrement de noms de ce nouveau domaine ainsi que les processus à mettre en œuvre pour la gestion et le traitement des demandes d'enregistrement.

## 4 SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION EN SUISSE

Le 9 mars 2012, le Conseil fédéral a actualisé sa Stratégie pour une société de l'information en Suisse, montrant ainsi sa volonté de façonner activement l'avenir numérique de la Suisse. La stratégie nomme d'une part les champs d'action où le potentiel novateur des technologies de l'information et de la communication (TIC) peut déployer au maximum ses effets et d'autre part les secteurs où la Confédération doit intervenir en priorité. En formulant deux objectifs principaux, le Conseil fédéral poursuit un but économique et sociopolitique clair: Les chances offertes par les TIC doivent être utilisées pour renforcer la place économique suisse et maintenir la qualité de vie de la population à un niveau élevé. Un "Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information" (ISA IG), présidé par le directeur de l'OFCOM, a été chargé d'assurer la mise en œuvre coordonnée et ciblée de la stratégie dans l'administration fédérale. Le ISA IG a rempli cette tâche également en 2013, avec le soutien actif de la Direction opérationnelle Société de l'information, implantée à l'OFCOM.

Charlotte Sgier de Cerf, cheffe suppléante de la Direction opérationnelle Société de l'information

### 4.1 Priorités dans le domaine de la société de l'information

En 2013 à nouveau, l'une des priorités de l'administration fédérale consistait à remplir les trois mandats prioritaires attribués par le Conseil fédéral en mars 2012 dans le cadre de la stratégie actualisée sur la société de l'information. Premier mandat: élaborer une stratégie du Conseil fédéral pour la gestion des adresses internet (sous la conduite du DETEC). Deuxième mandat: concevoir un paquet de mesures sur le thème de l'e-accessibilité, afin de garantir un accès sans barrières et sans discrimination aux sites internet et aux informations en ligne du gouvernement et de l'administration fédérale (sous la conduite du DFI). Troisième mandat: développer les indicateurs statistiques permettant d'évaluer la société de l'information compte tenu de la stratégie actualisée (sous la conduite du DFI). En 2013, le Comité de pilotage interdépartemental Société de l'Information créé fin 2012 s'est concentré sur le suivi des projets menés de manière décentralisée dans l'administration fédérale pour assurer une mise en œuvre ciblée de la stratégie du Conseil fédéral.

### 4.2 Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information (GIG)

La Direction opérationnelle Société de l'information a mené dans les départements deux enquêtes électroniques sur la mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information (juin et octobre 2013). Il s'agissait de fournir au Comité de pilotage Société de l'information un aperçu de tous les projets en cours dans l'administration fédérale, en précisant leur état d'avancement ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées, afin de déterminer dans quels secteurs le ISA EG doit éventuellement intervenir. Les résultats de ces enquêtes figurent sur la page internet de l'OFCOM, à la rubrique "Rapports", tout comme une sélection des principales tendances et évolutions dans le domaine de la société de l'information.

- [www.infosociety.ch](http://www.infosociety.ch)

En février 2013, la Direction opérationnelle a organisé, conjointement avec l'EPF de Zurich, une conférence sur le thème "ICT4Sustainability". En septembre, elle a terminé les travaux réalisés dans le cadre du rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de la conseillère nationale Viola Amherd (11.3912) "Donnons un cadre juridique aux médias sociaux". Adopté le 9 octobre 2013 par le Conseil fédéral, le rapport se penche sur les nouveaux défis juridiques que posent des réseaux sociaux comme Twitter, les blogs ou Facebook.

Par ailleurs, la Direction opérationnelle a travaillé en étroite collaboration avec d'autres départements et offices afin de remplir divers mandats du Conseil fédéral dans le domaine de la

société de l'information, tels que l'actualisation du système statistique d'indicateurs pour la société de l'information (adopté le 22 mai 2013) ou l'élaboration d'un paquet de mesures relatives à l'e-accessibilité, qui sera soumis au Conseil fédéral au printemps 2014.

En outre, la Direction opérationnelle a participé à plusieurs groupes de travail ou de pilotage de l'administration fédérale, notamment sur le thème "Open Government Data" et "Protection de la jeunesse face aux médias". Avec d'autres unités de l'OFCOM, elle a élaboré la Stratégie de la Confédération en matière de gestion des noms de domaine internet (adoptée le 27 février 2013). Elle a également soutenu les travaux effectués en vue de la candidature de la Confédération auprès de la société de gestion des adresses internet ICANN pour le nouveau nom de domaine .swiss, qui sera par la suite mis à la disposition de la communauté suisse.

Au niveau international, la Direction opérationnelle a suivi les évolutions de la société de l'information en prenant part à des conférences et à des réunions. Elle a représenté la position de la Suisse dans des groupes de travail de l'OCDE et de l'UE.

## 5 INSTALLATIONS ET GESTION INTERNATIONALE DES FRÉQUENCES

La division Installations et gestion internationale des fréquences (AFI) a vu le jour sous sa forme actuelle début septembre 2013, suite à une réorganisation partielle entre les divisions AF (Installations et concessions de radiocommunication) et FM (Gestion des fréquences). La continuité dans le traitement des dossiers et en particulier la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de 2015 a pu être ainsi assurée, après le décès accidentel de Peter Pauli, chef de la division FM.

En 2013, nous avons mené une réflexion de fond sur la surveillance du marché dans le domaine des installations de télécommunication ainsi que de la compatibilité électromagnétique des appareils électriques. Nous avons en conséquence mis en place dès 2014 un nouveau comité de pilotage pour les activités de surveillance. Cet organe assiste le chef de division pour fixer et superviser les objectifs stratégiques et opérationnels liés à la surveillance de marché.

En 2013, nous avons pu améliorer nettement les infrastructures nécessaires aux vérifications de la conformité matérielle, notamment par la mise en service d'une cage de Faraday reprise d'Arma suisse. Ces améliorations ont toutefois eu quelques incidences négatives sur le nombre d'installations qui ont pu être contrôlées.

Philippe Horisberger, vice-directeur et chef de division

### 5.1 Installations de télécommunication

#### 5.1.1 Observation du marché

En 2013, 25 nouvelles entreprises actives dans le domaine de la vente d'installations de télécommunication, de même que cinq foires, ont reçu la visite de l'OFCOM. L'office a ainsi pu donner des informations ciblées et compléter sa banque de données des importateurs, laquelle contient actuellement 1064 entreprises.

#### 5.1.2 Adaptation de la législation

Fin 2013, les représentants du Conseil, de la Commission et du Parlement européens sont arrivés à un compromis sur la révision de la directive R&TTE. Selon le calendrier prévu, le Parlement européen devrait l'adopter formellement en première lecture d'ici mai 2014. Dans le cadre de l'accord de reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité, la Suisse a repris cette directive et l'a implémentée dans l'ordonnance sur les installations de télécommunication (OIT). Une révision de cette ordonnance s'imposera donc à l'horizon 2015 pour y intégrer les modifications découlant de la nouvelle directive.

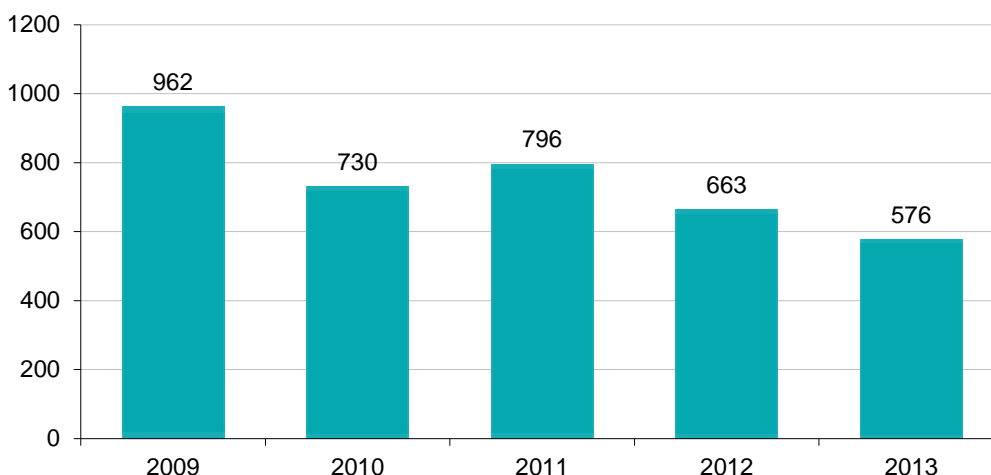
#### 5.1.3 Norme pour réémetteurs DAB/DAB+

En 2013, l'OFCOM a développé une norme technique pour les réémetteurs DAB/DAB+ à faible puissance. Elle facilite, pour les fabricants, la mise sur le marché suisse de ces équipements destinés à étendre la couverture DAB/DAB+ à l'intérieur des bâtiments dans lesquels ils sont utilisés. En parallèle, l'OFCOM a procédé à une modification de la législation sur les concessions afin d'exempter de concession l'utilisation de ces réémetteurs DAB/DAB+.

- Norme technique concernant les réémetteurs DAB bande III de faible puissance destinés à être exploités à l'intérieur d'immeubles  
[http://www.bakom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00575/01142/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDfH99g2ym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bakom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00575/01142/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDfH99g2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

## 5.1.4 Notifications

En 2013, l'OFCOM a traité 576 notifications d'équipements de radiocommunication, soit un nouveau recul (environ 13%) par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'équipements exemptés de la notification en raison de la progression de l'harmonisation des fréquences au niveau européen. Parmi les notifications reçues, le nombre de celles qui concernaient des équipements soumis à des restrictions d'utilisation en Suisse, parce qu'ils utilisent des fréquences qui ne leur sont pas attribuées, ont diminué (13% en 2013 contre 20% en 2012).



**Figure 4: Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication**

En 2013, sous la direction de l'OFCOM, le groupe de travail mis sur pied par la Commission européenne pour la maintenance de la liste d'équipements pour lesquels la notification n'est pas nécessaire a continué ses travaux. Une nouvelle liste sera publiée dans le courant 2014.

- Documents de référence des R&TTE. Classification des équipements  
[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rtte/documents/index\\_fr.htm#h2-5](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rtte/documents/index_fr.htm#h2-5)

## 5.2 Compatibilité électromagnétique (CEM)

Afin d'assumer pleinement ses tâches en matière de surveillance du marché des appareils et installations électriques, l'OFCOM devait disposer d'un environnement et d'un appareillage de test adéquats. C'est aujourd'hui chose faite: grâce à une cage de Faraday équipée, l'office peut désormais conduire la majorité des tests de conformité CEM. Les mesures spéciales continueront cependant d'être effectuées par nos services à l'institut national de métrologie (METAS). Ce nouvel environnement permettra également à l'OFCOM de promouvoir une politique de prise de conscience de la CEM dans les milieux étudiants (HES, EPF, etc.), dans le cadre de collaborations.

En matière de lutte contre les perturbations radioélectriques, notre attention s'est portée plus particulièrement sur les réseaux de télécommunication tels que PLC et CATV. La résolution de ces cas de perturbations représente une charge de travail importante pour l'office en raison des nombreuses personnes concernées (opérateur et propriétaire du réseau, propriétaire(s) de(s) bâtiment(s) et locataires). Le traitement de ces cas révèle régulièrement que certaines parties du

réseau sont vieillissantes ou défectueuses et exigeraient une mise à niveau afin de respecter les normes en vigueur. En collaboration avec les opérateurs, l'OFCOM progresse dans la recherche d'une solution permettant de traiter plus efficacement ce genre de cas.

## 5.2.1 Adaptation de la législation

La nouvelle directive européenne sur la compatibilité électromagnétique est sous toit. Les services de la Commission européenne doivent encore terminer le contrôle des versions linguistiques pour permettre son adoption formelle par le Parlement européen en première lecture d'ici mai 2014. Dans le cadre de l'accord de reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité, la Suisse a repris cette directive et va implémenter dans l'ordonnance sur la compatibilité électromagnétique (OCEM). Cela implique que cette ordonnance devra être révisée à l'horizon 2014/15 pour y intégrer les modifications découlant de la nouvelle directive.

## 5.2.2 Compatibilité électromagnétique de l'environnement (CEME)

La section CEM a continué d'apporter un soutien technique efficace aux autorités cantonales et fédérales dans l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Un postulat accepté par le Parlement charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur les opportunités de développement dans le domaine des communications mobiles. Il s'agit notamment de déterminer si le cadre juridique actuel, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, permet d'établir en temps voulu une infrastructure de téléphonie mobile moderne. L'OFCOM a été chargé d'élaborer ce rapport, en collaboration avec les autres offices concernés.

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), le problème de la reproductibilité des mesures d'exposition effectuées dans les lieux à utilisation sensible reste un thème récurrent. Du fait de leur grande imprécision, au maximum +/- 45%, l'interprétation des différences obtenues entre les mesures de réception effectuées pour l'octroi du permis de construire et les mesures ultérieures de contrôle pose problème puisqu'elle peut parfois conduire à une remise en question du permis de construire initialement octroyé. L'OFCOM s'est exprimé sur ce sujet dans le cadre d'un recours déposé par un opérateur au Tribunal fédéral; il appartient maintenant à la justice de trancher.

## 5.3 Gestion des fréquences

### 5.3.1 Au niveau international

Les fréquences constituent des ressources à la fois limitées et de plus en plus convoitées. La nécessité de les utiliser de manière aussi efficace que possible joue un rôle central dans les efforts d'harmonisation déployés au niveau international. A cet effet, les conférences mondiales des radiocommunications, qui se tiennent tous les trois ou quatre ans, revêtent une importance de premier ordre. La prochaine se tiendra en novembre 2015 à Genève (CMR-15). Les divisions de l'OFCOM chargées de la gestion des fréquences y représenteront les intérêts de la Suisse en la matière.

En 2013, dans le domaine de la gestion des fréquences, l'OFCOM a principalement axé ses activités sur l'analyse de tous les points d'agenda inscrits à l'ordre du jour de la CMR-15 et de leurs possibles conséquences pour la Suisse, ainsi que sur l'élaboration d'une position nationale.

Comme lors des deux précédentes conférences, la mise à disposition de fréquences supplémentaires pour répondre aux forts besoins de la radiocommunication mobile constituera un thème central de la CMR-15. Dans le monde entier, on s'efforce d'harmoniser et de déterminer les bandes de fréquences (les "candidates") qui pourraient être utilisées pour la communication



mobile. La difficulté provient du fait que les bandes candidates sont déjà utilisées pour d'autres services de radiocommunication. Un changement de bande n'est possible que lorsque des solutions ont été trouvées pour les services concernés. En outre, les autres applications radio exigent également des ressources supplémentaires. Les deux sections de l'OFCOM Planification des fréquences et Technologie radio examinent dans quelle mesure les efforts internationaux d'harmonisation sont compatibles avec les intérêts nationaux. La section Planification des fréquences prévoit l'utilisation future des fréquences en Suisse; la section Technologie radio examine, au moyen d'études de compatibilité, la possible coexistence entre les services de radiocommunication.

En 2013, l'OFCOM a élaboré une position suisse sur les bandes candidates destinées à la communication mobile qui tient compte des intérêts nationaux comme la protection de certains services de radiocommunication, les besoins en fréquences supplémentaires pour la protection en cas de catastrophe et pour la protection de la population, ainsi que la garantie de ressources suffisantes pour les microphones sans fil. Les collaborateurs de l'OFCOM représenteront cette position en 2014 dans les groupes de travail pertinents de la CEPT et de l'UIT, dans le but de participer au processus international de recherche d'un consensus et de défendre les intérêts suisses.

### 5.3.2 Au niveau national

Au cours de l'année sous revue, l'OFCOM a reçu de nombreuses demandes concernant des applications de radars civiles et militaires. Grâce à l'excellente collaboration entre les différentes sections de l'OFCOM et l'armée, des solutions satisfaisantes ont été trouvées, notamment pour les systèmes civils de radars pour oiseaux (dans la bande moyenne des 9 GHz) et de radars à avalanches (dans la bande inférieure des 10 GHz).

Les installations radar utilisées pour la protection des oiseaux repèrent les vols d'oiseaux à proximité des rotors d'éoliennes afin d'éviter les collisions. Les radars à avalanches et de détection des éboulements servent à la prévention et déclenchent une alarme aussitôt que des avalanches, des chutes de pierres ou des coulées de boues se produisent et menacent le trafic ou des zones habitées.

La Suisse exploite des installations radar météo dans la bande des 5 GHz. La commission européenne envisage d'ouvrir cette bande à des applications de réseaux locaux sans fil (RLAN/WLAN) et a demandé à la CEPT d'effectuer les études de faisabilité correspondantes. Si la bande des 5 GHz est libérée pour le RLAN/WLAN, les radars météo suisses risquent de ne plus pouvoir être utilisés dans cette bande. Il en irait de même pour les systèmes européens de télématique routière et les systèmes d'exploration de la Terre par satellite. En 2013, l'OFCOM s'est engagé au niveau européen pour protéger ces applications et continuera à le faire à l'avenir.

Le Plan national d'attribution des fréquences (PNAF) est actualisé chaque année. Le PNAF-2014 a été approuvé par le Conseil fédéral en octobre 2013 après consultation des utilisateurs nationaux du spectre. Le nouveau plan entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

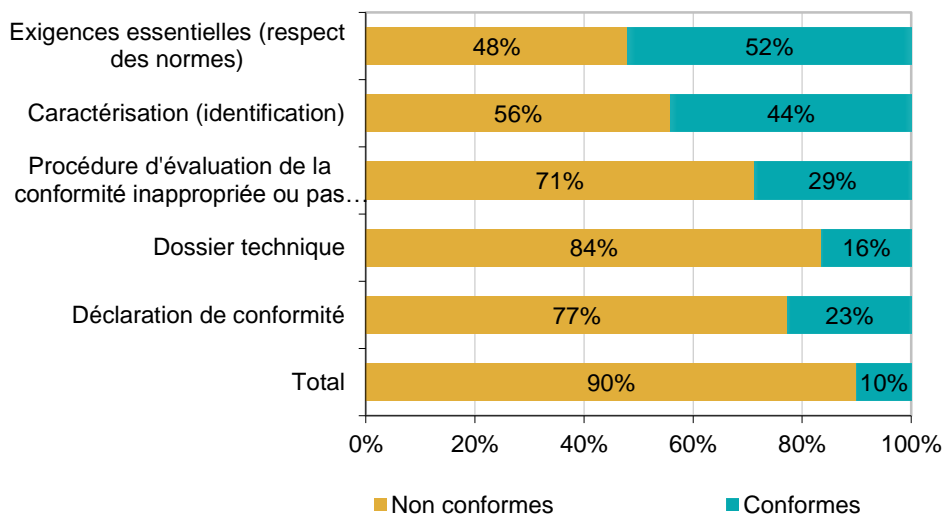
- Plan national d'attribution des fréquences  
<http://www.bakom.admin.ch/themen/frequenzen/00652/00653/index.html?lang=fr>

En 2013, plusieurs prescriptions techniques d'interface (Radio Interface Regulations, RIR) ont été revues. Ces documents spécifient les conditions d'utilisation du spectre des fréquences pour les installations de radiocommunication. Hormis les paramètres techniques, les prescriptions définissent les bandes de fréquences ainsi que l'éventuelle obligation d'obtenir une concession de radiocommunication en Suisse.

- Prescriptions techniques d'interface (RIR)  
<http://www.bakom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00575/01285/index.html?lang=fr>

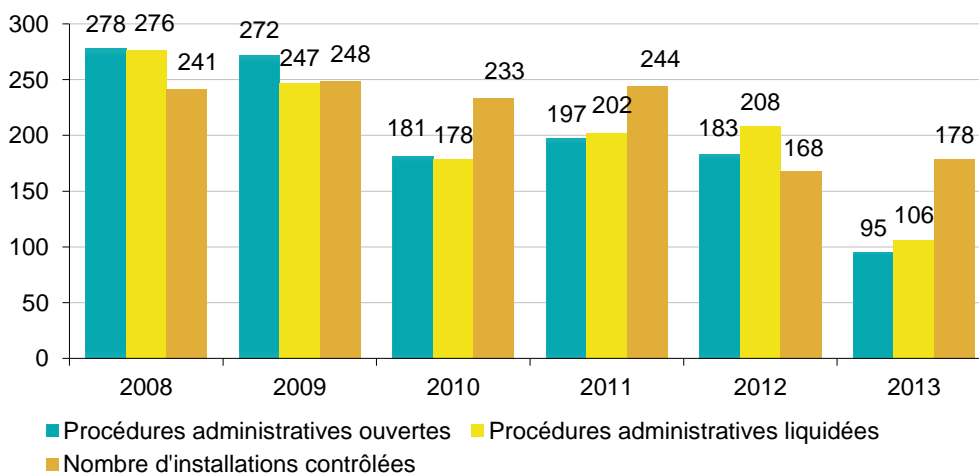
## 5.4 Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention

En 2013, les contrôles ont porté sur 145 installations de télécommunication et sur 32 appareils dans le domaine de la compatibilité électromagnétique. Le taux de non-conformité des installations contrôlées en 2013 reste élevé (92%) : 163 installations sur 177 ne respectaient pas les exigences applicables (90% en 2012). Les points les plus problématiques restent les mêmes que par le passé : déclaration de conformité (77% de non-conformité contre 67% en 2012), dossier technique (78% contre 64% en 2012), caractérisation (56% contre 48% en 2012), exigences essentielles (48% contre 42% en 2012). 126 installations (71% contre 59% en 2012) n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation de la conformité de la part du fabricant, ou alors cette évaluation n'était pas appropriée.



**Figure 5: Taux des non-conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées**

En 2013, 124 procédures ont été ouvertes, contre 95 en 2012; 19 (soit 5 de plus qu'une année plus tôt) concernaient la surveillance du marché dans le domaine de la compatibilité électromagnétique (CEM) et 105 (contre 81 en 2012) celui des installations de télécommunication. Dans le même temps, l'OFCOM a pu clore 17 procédures dans le domaine CEM (4 de plus qu'une année plus tôt) et 86 dans le domaine des installations de télécommunication (contre 93 en 2012). Certains de ces 103 cas (106 en 2012) concernaient plusieurs installations.



**Figure 6: Procédures administratives en matière d'installations**

## 5.4.1 Collaboration internationale

En 2013, l'OFCOM a participé activement à deux campagnes européennes de surveillance de marché. La première portait sur les équipements pour réseaux sans fil utilisant la bande des 5 GHz et en particulier sur le risque de perturbations des radars météo travaillant dans la même bande de fréquences. Le résultat est préoccupant: 40% des équipements contrôlés peuvent engendrer des perturbations pour les radars météo.

- Radars météo perturbés par des réseaux sans fil  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/04619/04625/index.html?lang=fr>
- Lien sur le rapport (disponible en anglais uniquement)  
[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rte/files/5th-rttems-report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rte/files/5th-rttems-report_en.pdf)

La seconde, en matière de compatibilité électromagnétique, portait sur les blocs d'alimentation pour les ordinateurs portables, en particulier ceux de remplacement, vendus séparément de l'ordinateur. Ici également, les résultats ne sont pas satisfaisants, dans la mesure où 75% des blocs d'alimentation contrôlés se sont révélés non conformes.

- Alimentations pour ordinateur portable: un taux très élevé de non-conformité  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/04619/04626/index.html?lang=fr>
- Lien sur le rapport (disponible en anglais uniquement)  
[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/electrical/files/emc/ms-campaign-fifth\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/electrical/files/emc/ms-campaign-fifth_en.pdf)

## 5.4.2 Mesures de prévention

Comme de plus en plus de personnes privées achètent et revendent des installations de télécommunication sur l'internet, l'OFCOM a publié deux informations expliquant les précautions à prendre tant pour les acheteurs que pour les vendeurs.

- Achat d'installations de radiocommunication à l'étranger pour un usage propre  
<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/00464/04293/index.html?lang=fr>
- Achat d'installations de radiocommunication à l'étranger pour la revente en Suisse  
<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/00464/04589/index.html?lang=fr>

Dans le même but, l'OFCOM a commencé à publier sur son site internet une liste des installations de télécommunication techniquement non conformes et dont l'utilisation peut provoquer des perturbations du trafic des radiocommunications ou de la réception de programmes de radio et de télévision. L'office a prononcé une interdiction de vente à leur encontre, ce qui signifie que les installations figurant dans cette liste ne peuvent ni être offertes, ni vendues ou même données. Cette base de données comprenait 63 installations fin 2013.

- Appareils non conformes  
<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/04113/index.html?lang=fr>

L'OFCOM a continué en 2013 les séances d'information sur le cadre légal en matière de compatibilité électromagnétique. Avec l'aide d'autres acteurs du domaine (fournisseurs d'appareils de mesure, laboratoires, consultants, ...), l'OFCOM a mis sur pied une journée d'information sur la compatibilité électromagnétique. Cet événement s'est déroulé en janvier 2013 et a été répété en janvier 2014, en raison de son succès.

- Journée d'information sur la compatibilité électromagnétique  
<http://www.swisstmeeting.ch/bern-expo-22-januar-2013elektromagnetische-vertraeglichkeitmit-ausstellung.html> (disponible en allemand uniquement)

## 5.5 Surveillance de l'utilisation des fréquences et mesures de prévention

### 5.5.1 Contrôle des concessions

En 2013, 153 concessions (2012: 197) ont été contrôlées sur place, essentiellement des concessions qui n'avaient pas été modifiées depuis cinq ans. La proportion d'irrégularités reste élevée (59%). Elle est toutefois en recul de 11 points de pourcentage par rapport à l'année dernière (70%). Une des raisons principale réside dans l'efficacité des contrôles répétés effectués lors d'un gros événement sportif réunissant de nombreux utilisateurs. Alors que, les années précédentes, un très haut pourcentage d'utilisateurs ne respectaient pas les prescriptions de la concession, le contrôle répété a été suivi d'effets: en 2013, nettement moins d'infractions ont été constatées. Les infractions présentant une certaine gravité, comme l'utilisation de fréquences supplémentaires non prévues dans la concession, ont été traitées dans le cadre de 24 procédures (2012: 68).

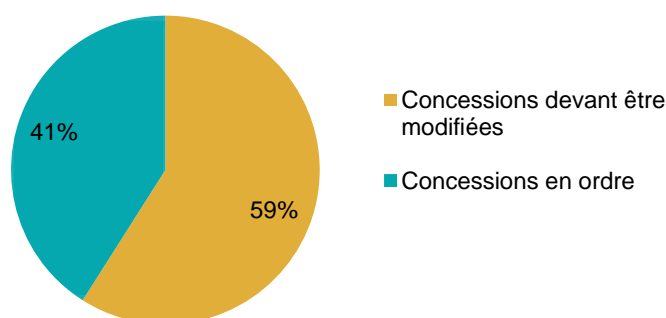


Figure 7: Résultats des contrôles de concessions

### 5.5.2 Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences

En 2013, nous avons contrôlé 166 installations qui étaient exploitées sans concession ou qui étaient non conformes (2012: 200). Les 99 procédures correspondantes (2012: 120) ont donné lieu à une augmentation nette de 20 nouvelles concessions (2012: 18).

### 5.5.3 Mesures de prévention (p. ex. information)

Dans le cadre de nos mesures d'information, nous avons informé et conseillé sur place 20 commerces spécialisés et 30 entreprises sur le thème des radiocommunications à usage professionnel (PMR).

## 6 GESTION NATIONALE DES FRÉQUENCES ET CONCESSIONS

Suite au décès tragique de notre vice-directeur Peter Pauli, nous avons procédé à une réorganisation des tâches entre les anciennes divisions "Surveillance et concessions de radiocommunication" (AF) et "Gestion des fréquences" (FM), afin de garantir le bon fonctionnement de l'office.

En raison d'une modification d'ordonnance, le nombre de concessions octroyées a chuté en 2013 par rapport à l'année précédente. Nos activités de planification dans la bande OUC ont également beaucoup diminué, vu qu'elles relèvent dorénavant des radiodiffuseurs. Par ailleurs, de nouvelles technologies nous ont permis de réduire le personnel de notre centrale de signalement des perturbations (point de contact pour les services de sécurité 24h/24h, 365 jours par année).

Au niveau technique, nous avons notamment mené des enquêtes sur la compatibilité des installations radar, examiné les aspects de la migration entre les fréquences analogiques OUC et les fréquences numériques DAB+ pour les radios, et étudié l'augmentation des capacités des faisceaux hertziens.

Silvio Rubli, vice-directeur et chef de division

### 6.1 Assignation des fréquences

#### 6.1.1 Radiodiffusion

La numérisation de la diffusion des programmes radio se développe à grands pas. Les pays voisins enregistrent également une forte demande en fréquences, ce qui rend l'attribution de blocs adéquats pour le DAB+ de plus en plus complexe. Le considérable développement de cette technologie nous en apprend aussi beaucoup sur ses potentielles faiblesses. Des mesures et des calculs très poussés ont ainsi démontré que la réception par DAB+ peut être perturbée par des récepteurs bon marché placés près d'émetteurs de radiotéléphonie.

La délimitation des compétences entre l'OFCOM et les Diffuseurs OUC introduite l'année dernière a fait ses preuves. Désormais, les stations utilisent les données d'émetteurs pour planifier elles-mêmes leur réseau dans leur zone de desserte, ce qui entraîne une réduction des tâches effectuées par l'OFCOM dans la bande OUC. Malgré les appels en vue de fixer une date pour l'abandon des OUC, de nombreuses stations radios continuent à miser sur la diffusion analogique et optimisent leur réseau d'émetteurs.

La télévision numérique terrestre (DVB-T) est confrontée à une vive concurrence des réseaux câblés et des satellites. La demande en fréquences dans ce domaine est donc faible. A moyen terme, ces fréquences – précieuses au niveau technique – devraient être exploitées plus efficacement par d'autres systèmes.

Les perturbations en provenance d'Italie ont continué à poser problème en 2013. La pression internationale sur l'administration italienne porte lentement ses fruits. Toutefois, les radios de la Péninsule s'opposent juridiquement aux décisions des autorités italiennes compétentes et de l'OFCOM. Cette manière inhabituelle de procéder mobilise des ressources en personnel et complique les négociations avec l'administration italienne.

#### 6.1.2 Téléphonie mobile

Une fois les conditions générales élaborées, plusieurs réseaux de téléphonie mobile à large bande (LTE) ont été mis en service en 2013. Dans la foulée, d'importantes adaptations ont dû être apportées aux banques de données qui recensent les installations d'émetteurs examinées pour l'attribution des permis de construire. L'évaluation des demandes relève cependant de la compétence des communes et des cantons, et non de l'OFCOM.

Tout au long de l'année, nous avons octroyé, souvent à très court terme, des fréquences pour des événements ou des conférences. En effet, les applications de radiocommunication revêtent une importance toujours plus grande pour l'organisation, la sécurité et la coordination de ce type de manifestations. Malgré les progrès techniques permettant la sélection automatique des fréquences, le savoir-faire et de nombreux réglages manuels restent nécessaires pour assurer une utilisation du spectre sans perturbations.

Les progrès techniques génèrent de nouveaux besoins: les mini-drones augmentent la demande en fréquences pour la transmission de signaux vidéo, les répéteurs (repeater) de téléphonie mobile bon marché améliorent la desserte à l'intérieur des bâtiments et les réseaux sans fil permettent l'accès à l'internet dans de nouveaux lieux. La multiplication des perturbations – dont l'origine ne peut souvent être identifiée qu'au prix de gros efforts et auxquelles il n'est parfois pas possible de remédier, ou alors uniquement avec des filtres onéreux – constitue le revers de la médaille d'une utilisation des fréquences toujours plus dense.

### 6.1.3 Radiocommunication à faisceaux hertziens

L'introduction de communications de téléphonie mobile à très large bande a entraîné une hausse de la demande en fréquences pour les faisceaux hertziens: plus de mille ont été dotés de capacités plus élevées. Aucun signe d'inversion de cette tendance ne se dessine pour l'heure.

Grâce à des technologies de transmission modernes comme l'Adaptive Modulation (ACM) et à des schémas de modulation de grande qualité, les débits disponibles augmentent de manière plus que proportionnelle par rapport aux largeurs de bande de fréquences requises. Cette évolution encourage une utilisation durable des faisceaux hertziens.

De nouvelles applications radar permettant de surveiller les zones d'avalanches et de laves torrentielles, d'observer et de protéger les migrations d'oiseaux à proximité des éoliennes, ou de sécuriser les atterrissages, sont désormais opérationnelles sur les gammes de fréquences utilisées jusqu'ici uniquement pour les faisceaux hertziens. Grâce aux études de compatibilité menées en la matière, nous avons contribué à trouver des solutions judicieuses pour toutes les applications.

Le développement technologique se poursuit dans ce domaine, comme le montrent les premières demandes en schémas de modulation et en systèmes MIMO (Multiple Input Multiple Output) encore plus avancés. Nous collaborons avec les exploitants et les fabricants pour définir des modalités d'attribution donnant lieu à une utilisation des fréquences efficace et de qualité.

## 6.2 Radio Monitoring

En 2013, nous avons traité légèrement moins de mandats de perturbations que les années précédentes. Les interférences enregistrées dans la bande ascendante UMTS, produites par des téléphones fixes importés ou défectueux (appareils DECT) ont notamment diminué. En optimisant son réseau UMTS, l'opérateur de téléphonie mobile concerné est parvenu à réduire les perturbations; cela ne signifie pas pour autant que l'importation d'appareils DECT hors normes a baissé en Suisse.

Nous constatons à nouveau que le marché suisse compte de plus en plus d'appareils sans fil non autorisés et dépourvus de la marque de conformité CE, commandés directement sur l'internet.

### 6.2.1 Centrale d'annonce des perturbations de radiocommunication

Les nouvelles technologies et une optimisation des processus ont permis de réduire la présence physique des opérateurs de mesures à la centrale de signalement des perturbations, atteignable 24h/24h toute l'année. Nous avons identifié et résolu dans les délais convenus les perturbations signalées par la police, les services de secours et la sécurité aérienne.

Malgré la numérisation des réseaux radio de la police, des pompiers et des services de secours, le nombre de cas a quelque peu augmenté, notamment à cause de la portée des cellules Tetra ou Tetrapol à l'intérieur du pays et depuis l'étranger. Tetrapol est le réseau de sécurité des organisations de secours en Suisse et en France. Tetra est le réseau de sécurité de beaucoup d'autres Etats européens.

## 6.2.2 Annonces de perturbations traitées par Radio Monitoring

Sur les 800 mandats internes et externes effectués par la section Radio Monitoring, près de 50% concernaient des annonces de perturbations. Les perturbations ont affecté en majorité la téléphonie mobile et la radiocommunication mobile terrestre.

Année	2011	2012	2013
Annonces de perturbations	397	413	365

Tableau 4: Annonces de perturbations

## 6.3 Concessions de radiocommunication

En été 2012 déjà, l'OFCOM a lancé un projet de révision des ordonnances définissant quels appareils ne sont pas soumis à concession. Les modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En réexaminant ses activités, l'OFCOM a décidé de ne plus octroyer de concessions aux microphones sans fil, aux installations de recherche de personnes et à d'autres applications telles que la radiocommunication à usage général ou les radars sur des bateaux de la navigation intérieure.

Cette nouveauté explique en grande partie la baisse du nombre de concessions de radiocommunication mobile terrestre. Par contre, le nombre d'appareils au bénéfice d'une concession a de nouveau augmenté, en raison de la hausse marquée des concessions attribuées aux appareils POLYCOM pour l'utilisation du réseau national de sécurité.

Dans le domaine de la radiocommunication maritime, le nombre de concessions a diminué suite à l'exemption de l'obligation d'obtenir une concession pour les radars sur les bateaux de la navigation intérieure. En revanche, les concessions pour la navigation en haute mer et sur le Rhin affichent une augmentation d'environ 4%.

Le secteur de la radiocommunication aérienne mobile présente à nouveau des chiffres en recul, alors que – comme ces dernières années – le nombre des concessions de radioamateur s'est légèrement accru.

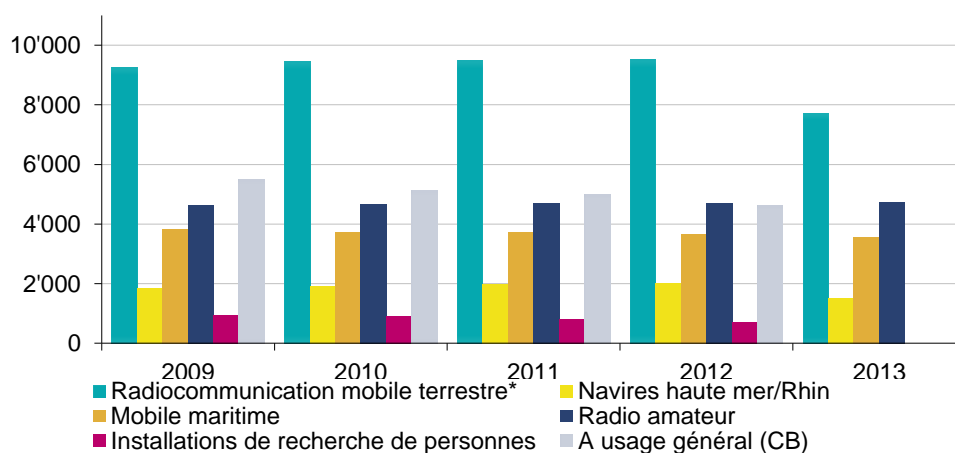


Figure 8: Nombre de concessions de radiocommunication

### 6.3.1 [www.eofcom.admin.ch](http://www.eofcom.admin.ch); guichet virtuel

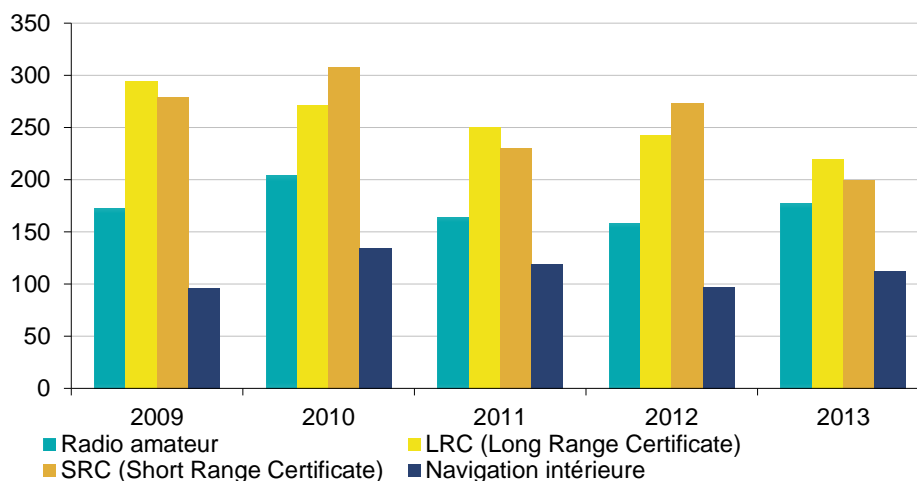
Nous recommandons à nos clients d'utiliser notre guichet virtuel, qui permet par exemple d'envoyer facilement des demandes de concession ou de s'inscrire à des examens de radiocommunication sans avoir à se soucier des heures de bureau.

[www.eofcom.admin.ch](http://www.eofcom.admin.ch)

## 6.4 Examens de radiocommunication

En comparaison de l'année dernière, le nombre de candidats aux examens de radioamateur et de radiocommunication de la navigation intérieure est en hausse. Par contre, les demandes pour les examens LRC (Long Range Certificate) et SRC (Short Range Certificate) sont en recul. Il semble que le marché parvienne à saturation dans le domaine des examens de radiocommunication maritime.

En tout, 707 personnes ont passé un examen de radiocommunication conformément aux exigences internationales, ce qui correspond à une diminution de 8% par rapport à l'année précédente.



**Figure 9: Nombre d'examens de radiocommunication**



## 7 RELATIONS INTERNATIONALES

En novembre 2013, à Belgrade en Serbie, s'est déroulée la première conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Les ministres ont exigé de celui-ci qu'il instaure des mesures de protection efficaces contre l'utilisation abusive des possibilités croissantes de surveillance numérique massive. Ils lui ont également demandé de poursuivre son engagement contre la violence à l'égard des journalistes et pour le renforcement de leurs droits et de leurs responsabilités, ainsi que de ceux des blogueurs, des lanceurs d'alertes (whistleblowers) et des défenseurs des droits de l'homme. En outre, le Conseil de l'Europe doit continuer à promouvoir la diversité et la qualité des médias dans un paysage médiatique en mutation, et contribuer à clarifier les droits et les responsabilités des gouvernements, des fournisseurs de services et des utilisateurs de l'internet. La conférence a souligné le rôle central du Conseil de l'Europe dans les questions relatives aux nouveaux médias et aux droits fondamentaux des citoyens dans la société de l'information.

Depuis 2013, l'OFCOM est intégré dans le processus d'implémentation de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (NCS). Il a la responsabilité de la mesure M9 (gouvernance de l'internet) et coordonne les activités au niveau international avec les autres offices concernés.

Frédéric Riehl, vice-directeur et chef

### 7.1 Union internationale des télécommunications (UIT)

En 2013, pour la première fois, la société civile a pu participer aux rencontres de l'UIT sur la gouvernance de l'internet. Il s'agit là d'un changement important. La participation de la société civile au Forum mondial des politiques de télécommunication (World Telecommunications Policy Forum, FMPT-13) et aux activités du groupe de travail du Conseil de l'UIT sur l'application des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a été saluée de toutes parts. Les effets positifs de cette ouverture sont appréciés tant par l'UIT que par la société civile. L'OFCOM a aussi organisé la participation au FMPT-13 de la conseillère fédérale et cheffe du DETEC Doris Leuthard, qui a notamment ouvert la manifestation.

### 7.2 Union européenne (UE)

L'année 2013 a été marquée en particulier par la proposition de la Commission sur le marché unique des télécommunications (Telecommunications Single Market). Avec ce paquet législatif, la Commission aspire à simplifier la réglementation de l'UE applicable aux opérateurs de télécommunications, à éliminer les redevances d'itinérance au sein de l'UE, à fixer des règles juridiques visant à préserver l'internet ouvert (neutralité de l'internet), à édicter de nouveaux droits pour les consommateurs européens et à renforcer l'harmonisation de l'utilisation des radiofréquences dans l'UE. S'agissant de la portée des changements proposés, l'OFCOM va suivre très attentivement les développements en rapport avec cette proposition.

### 7.3 TV5 Monde

En 2013, la question du budget de TV5 a été évoquée à maintes reprises. Le problème du sous-titrage et les nouveautés du programme de la chaîne ont aussi fait l'objet de discussions. Les partenaires se sont accordés sur un nouveau plan stratégique 2013-2016, sur les moyens pour le financer, ainsi que sur les pistes à suivre pour que la chaîne réalise des économies. L'OFCOM a défendu les intérêts suisses, notamment en novembre à Montréal lors de la réunion des hauts fonctionnaires qui a voté le budget de la chaîne pour 2014, et pris acte d'une nouvelle charte éditoriale. Il a également suivi une audition de la commission suisse au parlement sur la francophonie.

## 7.4 Société de l'information

En 2013, comme l'année précédente déjà, aucun accord n'a été trouvé à l'ONU sur la manière de dresser le bilan des 10 ans d'application des résultats de Sommet mondial sur la société de l'information de Genève 2003 et de Tunis 2005 (WSIS+10). La question de l'incorporation des activités correspondantes de l'UIT et de l'UNESCO dans le bilan du SMSI est restée elle aussi sans réponse. En étroite collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'OFCOM a pris activement part aux travaux sur le SMSI+10 et sur la gouvernance de l'internet réalisés dans le cadre de l'ONU, de l'UIT et de l'UNESCO. Il s'est engagé pour un processus SMSI+10 fondé autant que possible sur les processus existants et sur une approche favorisant les partenariats en matière de gouvernance de l'internet et qui définit la collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques à tous les échelons.

La société californienne ICANN est l'organe de gestion des adresses internet au niveau mondial. L'OFCOM, qui fournit l'un des trois vice-présidents du Comité consultatif gouvernemental (GAC) depuis le printemps 2013, s'est impliqué dans le cadre du GAC pour réformer l'ICANN et renforcer le GAC. Grâce au soutien de l'OFCOM, une structure de financement pour un secrétariat GAC indépendant a pu être mise en place en novembre 2013. En lien avec la libéralisation des noms de domaine internet génériques (gTLD) décidée par l'ICANN (dès 2013, de nouvelles terminaisons comme .bank ou .paris seront possibles), l'office a œuvré pour une prise en compte adéquate de l'intérêt public. Alors qu'au sein du GAC aucun accord n'a été trouvé concernant la protection des appellations géographiques d'origine, la Suisse a obtenu du GAC qu'il se prononce clairement sur la question de la protection des noms et des abréviations des organisations internationales et de la Croix-Rouge.

## 7.5 Conseil de l'Europe

En tant que membre du bureau du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), l'OFCOM a élaboré et discuté les résultats de la première conférence du Conseil de l'Europe, tenue à Belgrade les 7 et 8 novembre 2013, réunissant les ministres responsables des médias et de la société de l'information. La déclaration et les résolutions adoptées lors de la conférence intitulée "Liberté d'expression et démocratie à l'ère numérique: opportunités, droits et responsabilités" exigent du Conseil de l'Europe qu'il s'engage pour la protection des droits de l'homme sur l'internet, notamment la liberté d'information et d'opinion, le droit à la vie privée et la protection contre l'utilisation abusive des possibilités croissantes de surveillance numérique massive. Ils lui ont également demandé de poursuivre son engagement contre la violence à l'égard des journalistes et pour le renforcement de leurs droits et de leurs responsabilités, ainsi que ceux des blogueurs, des lanceurs d'alertes (whistleblowers) et des défenseurs des droits de l'homme. Les discussions menées à Belgrade ont montré l'importance du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur d'une société de l'information reposant sur les droits fondamentaux et sur un Etat de droit, en Europe et dans le monde. Lors de la conférence des ministres, la Suisse était représentée par Frédéric Riehl, vice-directeur et chef du service des Affaires internationales de l'OFCOM, qui a présidé plusieurs réunions.

## 7.6 Organisations satellitaires

En sa qualité de membre du Comité consultatif de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT IGO, l'OFCOM a assisté tout au long de l'année le Secrétariat exécutif de cette organisation dans l'exécution de certaines tâches. Il a en outre représenté la Suisse lors de la 38ème réunion ordinaire des Etats Parties à EUTELSAT IGO en mai 2013.

Il a également suivi les activités de l'Organisation internationale des télécommunications par satellites ITSO, et noté qu'un accord sur son financement avait été trouvé pour les trois prochaines années.

L'OFCOM a enfin assisté, en qualité d'observateur, à deux réunions du Comité consultatif de l'Organisation internationale des télécommunications mobiles par satellites IMSO. Celle-ci a notamment initié une réflexion sur les conséquences que l'arrivée d'un nouveau fournisseur de services du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) pourrait avoir sur sa structure et son fonctionnement.

## 7.7 Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)

Sur recommandation du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (PIIC), le Conseil de l'OCDE a approuvé la révision des Lignes directrices de l'OCDE de 1980 régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données à caractère personnel. D'autre part, une nouvelle structure, des mandats révisés et de nouveaux intitulés ont été approuvés par le Comité PIIC en conclusion d'un processus d'examen qui avait débuté en octobre 2012. Le Comité a décidé de modifier son intitulé en "Committee on Digital Economy Policy (CDEP)" et de réviser son propre mandat.

## 7.8 Union postale universelle UPU

Dans ce dossier récent pour l'OFCOM, des sujets importants pour l'avenir de l'UPU – par exemple la réorganisation du Bureau International, le développement durable, la qualité du service ou le plan stratégique de l'UPU – ont été abordés pendant les réunions du Conseil d'administration à Berne en avril et en octobre/novembre. Des discussions relatives au budget et à la gestion de l'organisation, ainsi qu'à l'établissement des contributions annuelles des Etats membres ont abouti à des résultats satisfaisants pour la Suisse. Des questions sur la défense du nouveau nom de domaine ".post" ont aussi été abordées. L'OFCOM a soutenu activement un séminaire sur l'inclusion financière qui a eu lieu à Genève en octobre et qui a rencontré un grand succès. Par ailleurs, la mission suisse et celle des USA, qui se partagent la présidence du groupe local de Genève relatif à l'UPU, ont discuté de la meilleure manière de coopérer avec le directeur général de l'UPU.

Pour ses travaux, l'OFCOM a pu compter sur la collaboration de la Poste suisse.

## 7.9 UNESCO

La conférence relative au processus du WSIS+10, organisée par l'UNESCO à Paris au printemps 2013, a débouché sur des recommandations et une déclaration de renouvellement de l'engagement de l'UNESCO en faveur des buts du SMSI. Cette déclaration a été élaborée par l'ensemble des participants à un processus ouvert pendant la conférence. L'OFCOM a soutenu l'UNESCO dans l'organisation de la conférence et a activement participé à l'élaboration des résultats. En novembre, les travaux de la Commission CI (Communication et information) de la Conférence générale de l'UNESCO, où l'OFCOM a représenté la Suisse, ont abouti à une résolution sur les questions relatives à l'internet ainsi qu'à une résolution sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire.

## 8 RESSOURCES ET ORGANISATION

L'année 2013 a été placée sous le signe de la consolidation, après l'automatisation de plusieurs processus de support dans les domaines des finances et des ressources humaines au cours des précédentes années. Il n'en reste pas moins que les travaux de modernisation des systèmes informatiques de soutien se sont poursuivis. Le remplacement de notre outil de saisie du temps de travail et des prestations par la solution standard de l'administration fédérale a été préparé, et effectué le 1er janvier 2014.

Le nombre de postes à repourvoir – dont celui du directeur et de plusieurs cadres – a été inhabituellement élevé. Plus de 1'200 candidatures ont été examinées durant ces différents processus, un véritable défi pour les ressources humaines et les personnes chargées du recrutement. Constat réjouissant: de nombreux postes vacants ont pu être repourvus par des candidatures internes, ce qui a permis de conserver un précieux savoir à l'office et de favoriser grandement le développement du personnel.

Christine Fuchs, cheffe de division

### 8.1 Finances

#### 8.1.1 Comptes de résultats

Les charges totales inscrites dans le compte de résultats 2013 s'élèvent à 133,4 millions de francs, soit 49,2 millions (58%) de plus que l'année précédente; 42,4% sont des charges de fonctionnement, 57,5% des charges de transfert et 0,1% d'autres charges. Les charges de fonctionnement comprennent les charges de l'OFCOM avec incidences financières relatives au personnel et aux biens et services, l'imputation des prestations des autres offices fédéraux ainsi que les amortissements des actifs sans incidences financières. Les charges de transfert incluent les contributions aux organisations internationales, les subventions dans le domaine de la radio et de la télévision ainsi que le rabais sur l'acheminement des journaux et périodiques (aide indirecte à la presse). Des pertes sur débiteurs constituent le solde.

Les revenus ordinaires ont totalisé 56,6 millions de francs, ce qui correspond à une baisse de 2 millions de francs (3%) par rapport à l'année précédente; 43,7% sont des revenus de fonctionnement et 56,3% des revenus hors enveloppe budgétaire. Les revenus de fonctionnement correspondent aux émoluments de l'OFCOM. Les revenus hors enveloppe budgétaire comprennent les redevances de concession de radiocommunication (avec 28,6 millions de francs, soit 89,6%, elles en constituent la plus grande part), les redevances de concession des diffuseurs destinées à des financements spéciaux dans le domaine de la radio ou de la télévision ainsi que les revenus découlant de procédures engagées suite à une infraction au droit (amendes et prélèvements de gains).

Conformément aux comptes de résultats, les besoins de financement ordinaires ont atteint 76,8 millions de francs, soit 51,1 millions de moins que l'année précédente. Pour l'essentiel, cette baisse est due au rabais sur l'acheminement des journaux et périodiques, d'un montant de 50 millions de francs, versés pour la première fois par l'OFCOM en 2013.

##### 8.1.1.1 Revenus

En comparaison de l'exercice précédent, les revenus ordinaires sont inférieurs de 2 millions de francs. On note une diminution des revenus de fonctionnement par rapport à 2012, année durant laquelle des émoluments supplémentaires ont été encaissés dans le cadre de l'attribution des fréquences de téléphonie mobile (3,7 millions). S'agissant des redevances de concession de radiocommunication, les revenus ont augmenté car la construction des réseaux pour la nouvelle génération de téléphonie mobile (LTE: Long Term Evolution) nécessite un plus grand nombre de liaisons par faisceaux hertziens. Quant aux redevances de concession des diffuseurs radio-TV, les revenus sont comparables à ceux de l'année précédente.

### 8.1.1.2 Charges

Les charges totales ont augmenté de 49,2 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) ont diminué de 1,6 million et les autres charges de 2,3 millions dans la rubrique pertes sur débiteurs. Contrairement à 2012, aucune perte exceptionnelle sur débiteur n'a été comptabilisée en 2013.

Contrairement aux postes mentionnés précédemment, les charges dans le domaine des transferts (charges hors enveloppe budgétaire) ont augmenté de 53,1 millions de francs. Cette hausse s'explique avant tout par le fait que pour la première fois en 2013, l'OFCOM a financé le rabais sur l'acheminement des journaux et périodiques (aide indirecte à la presse) à hauteur de 50 millions de francs. Jusqu'à l'année précédente, ce montant était encore pris en charge par le Secrétariat général du DETEC. En outre, les contributions à l'offre de la SSR destinée à l'étranger ont augmenté de 2 millions de francs, afin de financer, conformément au plan stratégique de TV5, la diffusion parallèle de ce programme en modes numérique et analogique. De plus, 1,2 million de francs ont été versés à titre de contributions aux nouvelles technologies de radiocommunication (numérisation de la diffusion des programmes).

Les contributions versées aux organisations internationales (charges hors enveloppe budgétaire) sont restées stables.

### 8.1.2 Comptes des investissements

Les investissements (dans le fonctionnement de l'OFCOM) ont légèrement baissé. D'une part, l'appel d'offres pour l'achat de systèmes de radiogoniométrie, d'appareils de mesure et de programmes a pris du retard et d'autre part, les véhicules et les adaptations demandés n'ont pas été fournis dans les délais.

Aucune recette d'investissement n'a été réalisée en 2013.

### 8.1.3 Compte d'exploitation (comptabilité analytique)

Le taux de couverture des coûts des produits et prestations de l'OFCOM a diminué de 4% par rapport à 2012. En d'autres termes, la baisse des recettes a été plus importante que celle des coûts.

Les recettes ont diminué de 3,3 millions de francs (-11,7%), ce qui est imputable au fait que l'année précédente, la mise aux enchères des fréquences mobiles avait rapporté 3,7 millions d'émoluments supplémentaires encaissés pour couvrir les coûts de la mise aux enchères. En 2013, les recettes sont revenues au niveau habituel.

Dans l'ensemble, les coûts ont baissé de 1,6 million de francs (-2,7%). La baisse a été particulièrement forte dans le groupe de produits Fréquences de radiocommunication et installations, qui comprenait l'année dernière les coûts liés à l'attribution des fréquences de téléphonie mobile. Les coûts pour la gestion des fréquences et des concessions ont également baissé dans le domaine OUC, les stations radio effectuant elles-mêmes la planification des réseaux depuis 2013. Par contre, le groupe de produits Politique postale a enregistré une hausse des coûts. Fin 2012, l'OFCOM a repris diverses activités du Secrétariat général du DETEC et commencé à assumer les nouvelles tâches découlant de la loi révisée sur la poste. En 2013, une nouvelle unité d'organisation a été créée pour remplir ces tâches.

## 8.1.4 Financements spéciaux pour la radio et la télévision

Le produit des redevances de concession des radios et des télévisions, utilisé pour le financement de plusieurs aides dans le domaine de la radio et de la télévision, était en 2013 de 2,8 millions de francs, un montant stable par rapport à l'année précédente. Etant donné que les contributions versées à la recherche dans le domaine des médias (1,7 million de francs) et aux nouvelles technologies de radiodiffusion (1,2 million de francs) ont été supérieures aux recettes, 0,1 million de francs a été retiré du fonds spécialement affecté à cet effet; le solde a donc baissé à 8,8 millions de francs.

## 8.1.5 Evolution financière au cours de la période 2011-2013 (selon nouveau modèle comptable de la Confédération, NMC)

1. Compte de résultats (revenus, dépenses)	2011 (millions CHF)	2012 (millions CHF)	2013 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
<b>1.1 Revenus</b>					
<b>Revenus de fonctionnement – budget global</b>	<b>-24.0</b>	<b>-28.2</b>	<b>-24.7</b>	<b>-3.5</b>	<b>-12%</b>
Emoluments	-23.6	-27.9	-24.7	-3.3	-12%
Dissolution de provisions pour avoirs de vacances ou d'heures supplémentaires	-0.3	-0.2	-0.1	-0.2	-75%
Autres revenus / (taxe sur le CO2)	-0.1	0.0	0.0	0.0	-29%
<b>Revenus hors enveloppe budgétaire – ordinaires</b>	<b>-30.4</b>	<b>-30.4</b>	<b>-31.9</b>	<b>1.5</b>	<b>5%</b>
Redevances de concession	-25.9	-25.9	-27.5	1.6	6%
Redevances de concession (pas d'incidence financière)	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0%
Revenus provenant des procédures pénales administratives	-0.5	-0.6	-0.5	-0.1	-12%
Redevances de concession radio et télévision	-2.8	-2.8	-2.8	0.0	-2%
<b>Résultat intermédiaire des revenus ordinaires</b>	<b>-54.3</b>	<b>-58.6</b>	<b>-56.6</b>	<b>-2.0</b>	<b>-3%</b>
<b>Revenus hors enveloppe budgétaire – extraordinaires</b>	<b>0.0</b>	<b>-738.0</b>	<b>0.0</b>	<b>-738.0</b>	<b>-100%</b>
Revenus provenant de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile (enchères)	0.0	-738.0	0.0	-738.0	-100%
<b>Total revenus</b>	<b>-54.3</b>	<b>-796.6</b>	<b>-56.6</b>	<b>-740.0</b>	<b>-93%</b>

<b>1.2 Charges</b>	2011 (millions CHF)	2012 (millions CHF)	<b>2013 (millions CHF)</b>	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
<b>Charges de fonctionnement – enveloppe budgétaire OFCOM</b>	<b>57.1</b>	<b>58.1</b>	<b>56.5</b>	<b>1.6</b>	<b>-3%</b>
Charges de personnel I (if - incidence financière)	41.2	41.6	41.3	0.3	-1%
Charges de personnel II (imputation des prestations de la Confédération)	0.1	0.1	0.0	0.0	-66%
Biens et services I (if – incidence financière)	5.9	5.7	5.0	-0.7	-13%
Biens et services II (if – prélèvement dans les réserves affectées)	0.5	1.1	0.6	-0.5	-44%
Biens et services III (imputation des prestations de la Confédération)	8.1	8.1	8.0	-0.1	-2%
Amortissements (pas d'incidence financière)	1.3	1.5	1.6	0.1	5%
<b>Charges de transfert</b>	<b>26.6</b>	<b>23.6</b>	<b>76.7</b>	<b>53.1</b>	<b>225%</b>
<b>Contributions à des organisations internationales</b>	<b>3.7</b>	<b>3.7</b>	<b>3.6</b>	<b>-0.1</b>	<b>-3%</b>
Contributions à des organisations internationales	3.7	3.7	3.6	-0.1	-3%
<b>Subventions / Aide financière</b>	<b>22.9</b>	<b>19.9</b>	<b>73.1</b>	<b>53.2</b>	<b>267%</b>
Contribution aux programmes de la SSR destinés à l'étranger	20.1	16.6	18.6	2.0	12%
Contribution à la formation des professionnels du programme	0.9	1.0	1.0	0.0	4%
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.1	1.7	1.7	0.0	-1.4%
Nouvelles technologies de radiocommunication	0.1	0.0	1.2	1.2	-100%
Archivage des programmes	0.1	0.0	0.0	0.0	-75%
Contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne	0.6	0.6	0.6	0.0	4%
Rabais d'acheminement des journaux et des périodiques	0.0	0.0	50.0	50.0	100%
<b>Autres charges</b>	<b>0.2</b>	<b>2.6</b>	<b>0.2</b>	<b>-2.3</b>	<b>-91%</b>
Pertes sur débiteurs (séparément depuis 2011)	0.2	2.6	0.2	-2.3	-91%
<b>Total charges</b>	<b>83.9</b>	<b>84.3</b>	<b>133.4</b>	<b>49.2</b>	<b>58%</b>
<b>Besoins de financement ordinaires (revenus + charges ordinaires = besoins de financement)</b>	<b>29.6</b>	<b>25.6</b>	<b>76.8</b>	<b>51.1</b>	<b>199%</b>



<b>2. Compte des investissements (recettes, dépenses) (budget global OFCOM)</b>	2011 (millions CHF)	2012 (millions CHF)	<b>2013 (millions CHF)</b>	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
<b>Recettes</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1.5</b>	<b>1.4</b>	<b>1.0</b>	<b>-0.3</b>	<b>-23%</b>
En prélèvement dans les réserves affectées	0.1	0.1	0.4	0.3	186%
<b>Solde (recettes – dépenses)</b>	<b>1.5</b>	<b>1.4</b>	<b>1.0</b>	<b>-0.3</b>	<b>-23%</b>

<b>3. Compte d'exploitation (produits, coûts)</b>	2011 (millions CHF)	2012 (millions CHF)	<b>2013 (millions CHF)</b>	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
<b>Produits (émoluments)</b>	<b>-23.6</b>	<b>-27.9</b>	<b>-24.7</b>	<b>-3.3</b>	<b>-11.7%</b>
Coûts (y compris les intérêts comptables et les assurances) jusqu'à 2011 inclus ComCom	<b>58.6</b>	<b>58.5</b>	<b>56.9</b>	<b>-1.6</b>	<b>-2.7%</b>
<b>Solde (produits + coûts)</b>	<b>35.0</b>	<b>30.5</b>	<b>32.2</b>	<b>1.7</b>	<b>5.5%</b>
<b>Taux de couverture des coûts</b>	<b>40.3%</b>	<b>47.8%</b>	<b>43.4%</b>		<b>-4.4%</b>

**Tableau 5: Evolution financière au cours de la période 2011-2013**

#### 4. Financements spéciaux radio et télévision

<b>Fonds spécialement affecté aux redevances de concession des diffuseurs radio et télévision</b>	2011 (moi. CHF)	2012 (moi. CHF)	2013 (moi. CHF)
<b>Revenus spécialement affectés</b>	<b>-2.8</b>	<b>-2.8</b>	-2.8
Redevances de concession radio et télévision	-2.8	-2.8	-2.8
Prélèvement supplémentaire du fonds spécialement affecté	0.0	0.0	
<b>Dépenses financées spécialement</b>	<b>1.2</b>	<b>1.7</b>	2.9
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.0	1.7	1.7
Nouvelles technologies de radiocommunication	0.1	0.0	1.2
Archivage des programmes	0.1	0.0	0.0
Dépôt dans le fonds spécialement affecté (fin de l'année)	1.6	1.0	-0.1
<b>Solde du fonds spécialement affecté (fin de l'année)</b>	<b>7.8</b>	<b>8.9</b>	<b>8.8</b>

**Tableau 6: Financements spéciaux radio et télévision**

## 8.2 Collaboratrices et collaborateurs

### 8.2.1 Personnel

Au 31 décembre 2013, l'OFCOM emploie 271 personnes (personnel fixe; non compris les apprentis, les stagiaires et le personnel de la ComCom).

Sur ces 271 personnes, 102 sont des femmes (38% de l'effectif).

L'OFCOM compte en outre 13 apprentis.

### 8.2.2 Répartition linguistique

Environ 60% des collaboratrices et collaborateurs sont de langue allemande, 32% de langue française et 5% de langue italienne. 3% sont d'une autre langue comme l'anglais, l'espagnol, le laotien, le portugais, le russe, le serbe ou le thaïlandais.

### 8.2.3 Âge moyen

L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs est de 47 ans.

### 8.2.4 Apprentissage

Cette année, deux apprentis de commerce et deux apprentis médiamaticiens ont achevé avec succès leur formation de trois ans, respectivement quatre ans, à l'OFCOM.

## 8.3 Egalité

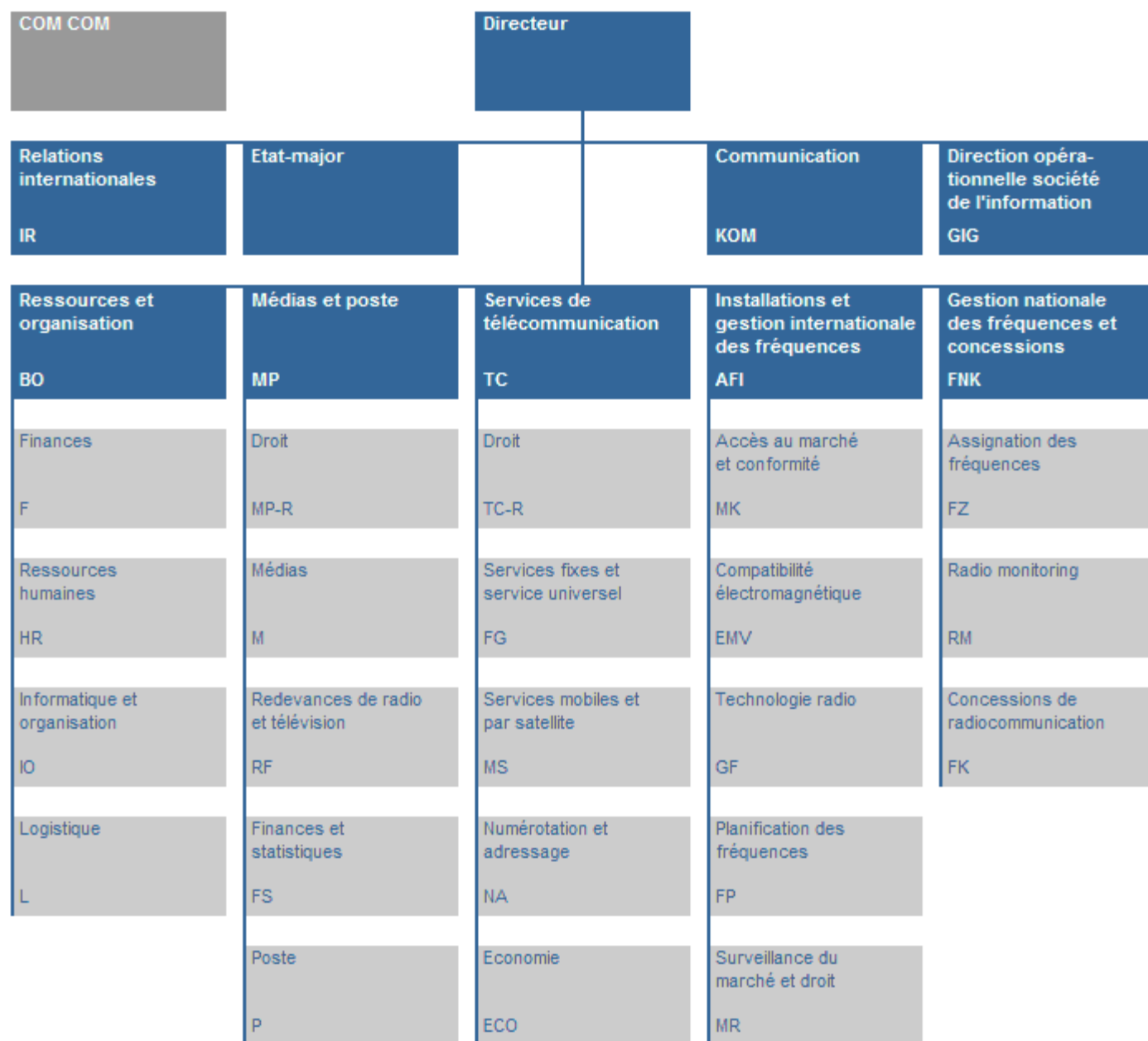
Le travail réalisé par la Commission pour l'égalité continue à porter ses fruits: Afin de pouvoir concilier au mieux leur vie privée et leur activité professionnelle, nos collaborateurs recourent de plus en plus aux modèles flexibles de partage de postes ainsi qu'au temps partiel et au télétravail. Concernant les positions de cadres, la division Services de télécommunication est dirigée depuis 2013 conjointement par une juriste et un économiste. Il s'agit du troisième partage de poste à ce niveau dans l'office.

Les emplois à temps partiel sont souvent occupés par des femmes. Nous cherchons à promouvoir ce mode de travail pour les hommes, condition d'une répartition équilibrée des tâches domestiques. La conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle demeure importante pour l'avenir. Nous allons également prendre des mesures pour recruter des femmes dans les professions techniques. C'est là un véritable défi, vu le peu de diplômées dans des secteurs comme les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technique (disciplines MINT).

## 8.4 Direction

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes: Philipp Metzger, directeur; Nancy Wayland Bigler, vice-directrice et cheffe de la division médias et poste; Philippe Horisberger, vice-directeur et chef de la division Installations et gestion internationale des fréquences; René Dönni, vice-directeur et Annalise Eggimann, vice-directrice et co-chefs de la division Services de télécommunication; Silvio Rubli, vice-directeur et chef de la division Gestion national des fréquences et concessions; Christine Fuchs, cheffe de la division Ressources et organisation; Frédéric Riehl, vice-directeur et chef du service des Relations internationales; Andreas Sutter, chef de l'Etat-major; Caroline Sauser, cheffe de la communication.

## 8.5 Organigramme



**Tableau 7: Organigramme**

Décembre 2013

## 8.6 Cadres

<b>Direction</b>	
Directeur	Philipp Metzger
Chef de l'Etat major	Andreas Sutter
Chef de la communication	Caroline Sauser
Cheffe suppléante de la Direction opérationnelle Société de l'information	Charlotte Sgier de Cerf
Vice-directeur et chef des Relations internationales	Frédéric Riehl
<b>Ressources et organisation</b>	
Cheffe	Christine Fuchs
Finances	Urs Liechti
Ressources humaines	Brigitte Müller
Informatique et organisation	Michel Giraudel
Logistique	Gabriela Rätz
<b>Média et poste</b>	
Vice-directrice et cheffe	Nancy Wayland Bigler
Droit	Susanne Marxer
	Carole Winistöfer
Médias	Marcel Regnotto
Redevances de radio et télévision	Daniel Büttler
Finances et statistiques	Michel Grandjean
Poste	Katrin Nussbaumer
	Annette Scherrer
<b>Services de télécommunication</b>	
Vice-directeur et co-chef	René Dönni Kuonen
Vice-directrice et co-cheffe	Annalise Eggimann
Droit	Matthias Hürlimann
Services fixes et service universel	Armin Blum
Services mobiles et par satellite	Urs von Arx
Numérotation et adressage	François Maurer
Economie	Christine Rohn Hoffmann*
<b>Installations et gestion internationale des fréquences</b>	
Vice-directeur et chef	Philippe Horisberger
Accès au marché et conformité	Lucio Cocciantelli
Compatibilité électromagnétique	Pascal Krähenbühl
Technologie radio	Daniel Vergères
Planification des fréquences	René Tschannen
Surveillance du marché et droit	Olivier Pauchard
<b>Gestion nationale des fréquences et concessions</b>	
Vice-directeur et chef	Silvio Rubli
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen
Radio monitoring	René Vogt
Concessions de radiocommunication	Beat Scheidegger

Tableau 8: Cadres

\*Depuis Mars 2014

## 8.7 Sites

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

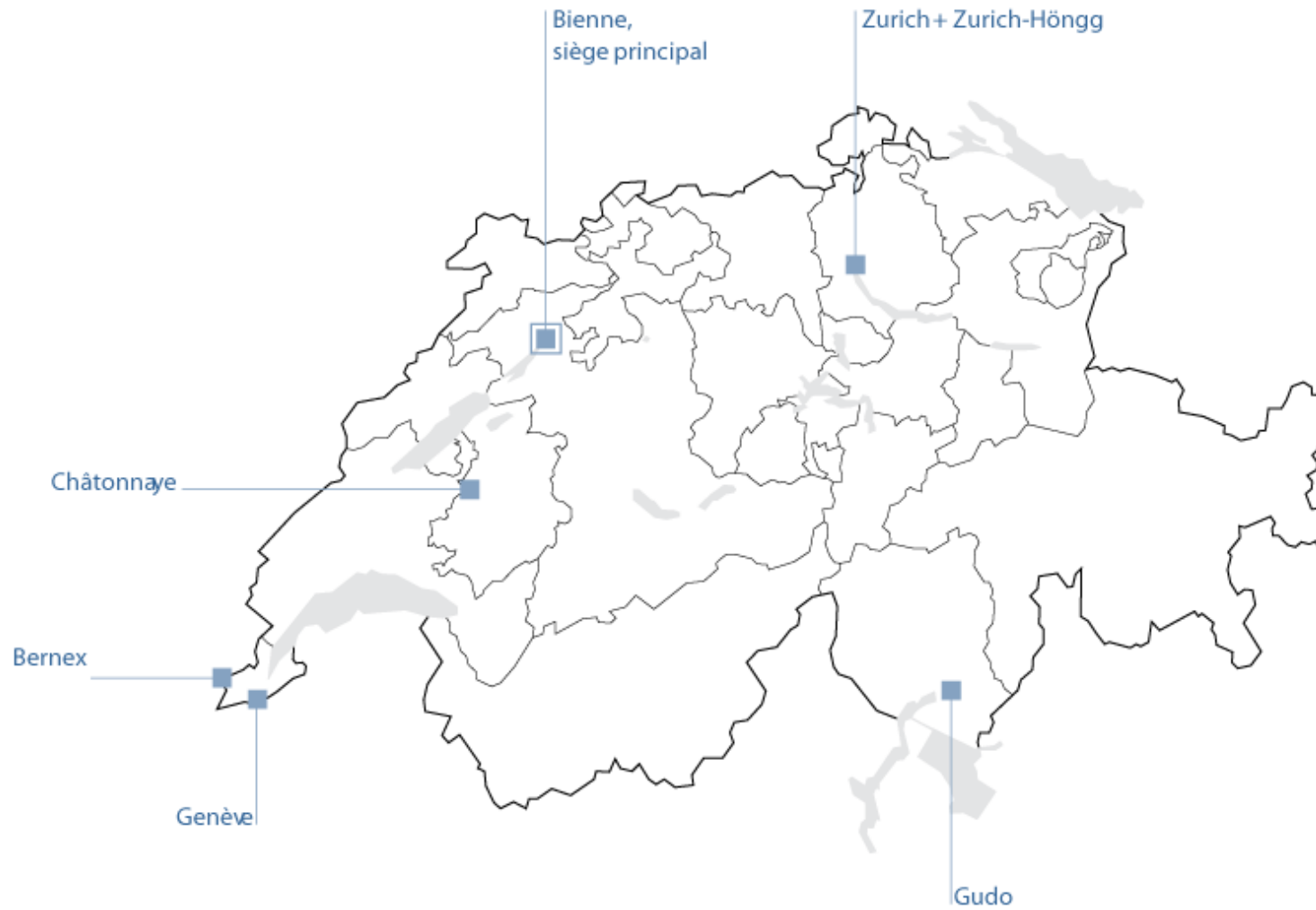


Figure 10: Sites

## 8.8 Contact

Vous souhaitez nous joindre?

Composez le +41 58 460 55 11 (centrale),  
envoyez un fax au +41 58 460 55 55  
ou un courriel à [info@bakom.admin.ch](mailto:info@bakom.admin.ch).

Heures d'ouverture: Lu – Ven / 07h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

### Notre adresse postale

OFCOM, case postale, CH-2501 Biel/Bienne

### Notre adresse internet

[www.ofcom.admin.ch](http://www.ofcom.admin.ch)

A l'adresse internet

[www.ofcom.admin.ch](http://www.ofcom.admin.ch) > L'OFCOM > Adresse ou

[www.ofcom.admin.ch/org/adresse/index.html?lang=fr](http://www.ofcom.admin.ch/org/adresse/index.html?lang=fr),

vous trouverez un plan vous indiquant comment rejoindre notre office, rue de l'Avenir 44, à Bienne.